



L'ancien presbytère de la paroisse Saint-Coeur-de-Marie aujourd'hui transformé en logements en copropriété, à deux pas de l'îlot Saint-Patrick.

ZONAGE: QUÉBEC AURAIT DEUX POIDS, DEUX MESURES

Le curé de la paroisse Saint-Coeur-de-Marie, le père Roland Boisvert, est d'accord avec le Rassemblement populaire pour dire que la ville de Québec a deux poids deux mesures si on compare le dossier de l'îlot Saint-Patrick à celui du presbytère de Saint-Coeur-de-Marie.

par Louis-Guy LEMIEUX

Quand la fabrique de la paroisse

Saint-Coeur-de-Marie a demandé, en 1983, un changement de zonage pour recycler son presbytère et sa salle des

loisirs, la ville de Québec s'y est opposée invoquant le caractère prioritaire

Lire A-2, ZONAGE

LES SUBVENTIONS AU PROMOTEUR GAGNON LE MAIRE PELLETIER ACCUSE D'AVOIR MENTI AU CONSEIL

Page A-3

Achetons ANTIQUITÉS

Meubles anciens de tous genres, successions, tableaux de grande valeur, bronze, argenterie, etc. Payons très bons prix, alors partout, acceptons frais vire.

Composez un seul numéro: 832-1930

LE SOLEIL

VENDREDI 21 AOÛT 1987 50 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$ 35¢

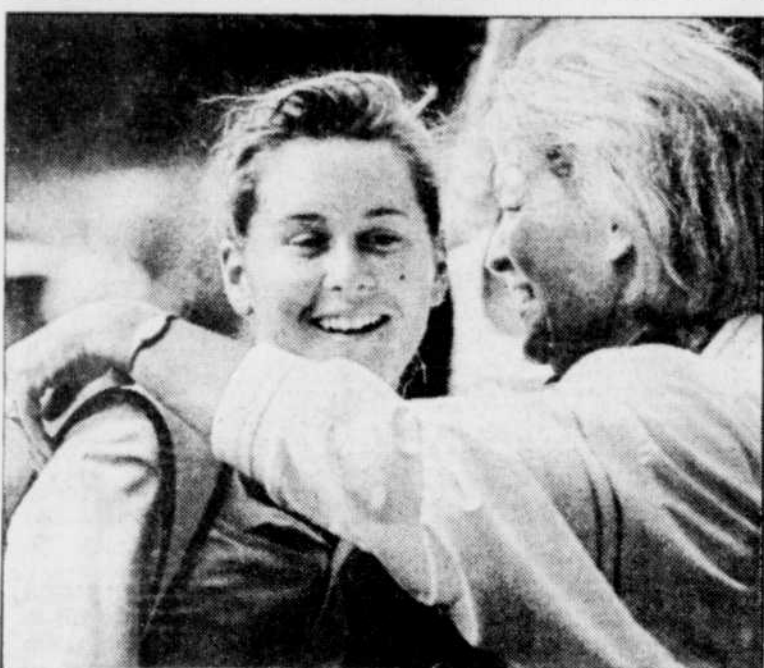
Rallye-vélo 30 août

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE

Renseignement: 687-1177



TABLOÏD SPORT



La Soleil: Raymond Lavoie

MARIE-JOSÉE ROULEAU CHAMPIONNE!

Marie-Josée Rouleau (à gauche), 16 ans, de Saint-Lambert, a presque fondu en larmes en venant d'être confirmée championne du golf junior au Canada après trois jours de compétition.

VALENZUELA A MENOTTÉ LES EXPOS: 7-2

Malgré sept buts sur balles, les Expos n'ont pu cogner que quatre coups sûrs devant Fernando Valenzuela. Ils ont perdu 7-2 au profit des Dodgers de Los Angeles. Ils demeurent à trois matchs de la tête.

EX-MINISTRE FÉDÉRAL BISSONNETTE ACCUSÉ DE CORRUPTION

SAINT-JEAN (PC) - Des accusations de corruption, de fraude, d'abus de confiance et de complot ont été portées, jeudi, contre l'ex-ministre fédéral André Bissonnette et son associé Normand Ouellette, au sujet de ce qu'on a appelé «l'affaire Oerlikon».

M. Tony Mangliavidi, adjoint du ministre québécois de la Justice, M. Herbert Marx, a précisé que six inculpations ont été logées contre chacun des deux hommes, mais que le libellé ne sera rendu public que vendredi, au moment où les citations à comparaître auront été servies.

Au palais de justice de Saint-Jean, Mme Lise Normandin a expliqué que les huissiers ont été incapables de livrer les sommations au cours de la journée et qu'ils le feront vendredi.

Il a été mentionné, à ce sujet, que M. Bissonnette a assisté aux funérailles d'un ami de la famille, jeudi après-midi, et que c'est pour cette raison qu'il n'était pas à la maison.

Me Jean-Claude Hébert, l'avocat de l'ex-ministre, a déclaré que son client doit répondre à une accusation de corruption, une accusation de fraude, une accusation d'abus de confiance et trois accusations de complot. Il doit comparaître devant le tribunal le 5 octobre prochain.

Enquête

Les inculpations font suite à une enquête de la GRC qui a duré sept mois, après qu'une série de transactions en 11 jours eut triplé la valeur de terrains à Saint-Jean, en janvier 1986.

La société Oerlikon Aerospace a payé presque \$3 millions pour ces terrains, où elle a bâti une usine et obtenu un contrat du ministère de la Défense nationale évalué aujourd'hui à \$1 milliard.

L'enquête de la GRC a été ordonnée par le premier ministre Brian Mulroney le 18 janvier dernier, après qu'il eut démis Bissonnette de ses fonctions de ministre d'État aux Transports.

M. Bissonnette a cependant conservé son poste de député de Saint-Jean, niant avoir profité de quelque façon des transactions en question.

Quant à Normand Ouellette, ami personnel et ancien associé d'affaires de Bissonnette, il a démissionné de la présidence de l'association conservatrice de Saint-Jean peu de temps après le renvoi de l'ex-ministre.

Ouellette a de plus fait l'objet d'une poursuite civile en dommages de \$2,1 millions de la part de la société Oerlikon, qui allègue qu'il a reçu des commissions secrètes dans les transactions de terrains.

Millionnaire

Surnommé «le roi du poulet», parce qu'il contrôle 15 pour 100 du marché du poulet frit, André Bissonnette est un millionnaire qui a réalisé lui-même sa fortune.

Il a commencé sa carrière à l'âge de 18 ans, en vendant des biscuits de porte en porte dans sa



André Bissonnette, ex-ministre fédéral d'État aux Transports et toujours député de Saint-Jean.

ville natale de Saint-Jean. Il s'associait plus tard à un boucher pour ajouter de la viande à ses produits et commencer à vendre à des restaurants.

Lorsqu'il décida de se lancer en politique, en 1984, il employait 250 personnes, possédait l'abattoir le plus moderne du Québec et voyageait dans son propre avion privé.

André Bissonnette a fait du bénévolat pour les handicapés mentaux, a été président de la Chambre de commerce et du club Richelieu de Saint-Jean et a fait partie du mess des officiers du collège militaire de Saint-Jean.

Il a expliqué son entrée en politique par son désir de combattre la politique «frolant le socialisme» de l'ancien premier ministre libéral Pierre Elliott Trudeau.

EN UN MOIS UNE 3e FOIS ARRÊTÉ POUR ALCOOL AU VOLANT

Un automobiliste de Saint-Patrice de Rivière-du-Loup s'est vu refuser sa liberté provisoire, hier, après avoir reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir conduit son auto, le 17 août, alors qu'il avait un taux de .30 d'alcool dans le sang, soit 300 mg d'alcool par 100 ml de sang.

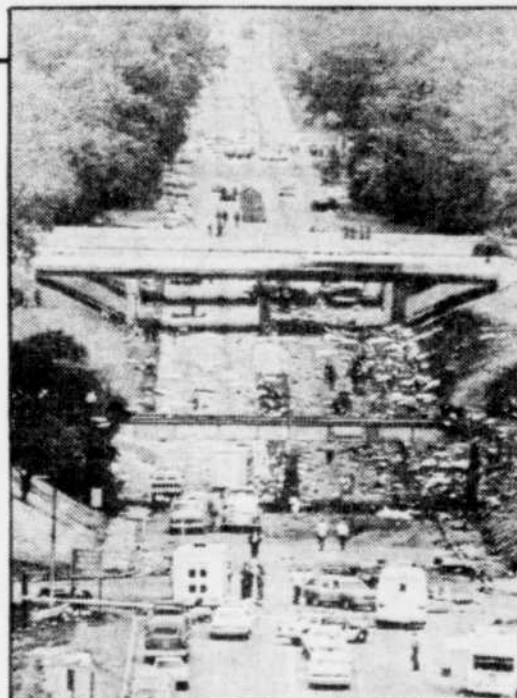
par Lucien LATULIPPE

Avant de rendre cette décision tout en ajournant la sentence à lundi, le juge Louis Fortin avait été informé que l'accusé, André Anctil, âgé de 44 ans, avait deux autres causes pendantes au

palais de justice de Rivière-du-Loup pour le même délit. Me Maurice Tremblay est procureur de la Couronne au dossier.

Le prévenu avait été arrêté le 10 juillet et le test avait révélé qu'il avait .40 d'alcool dans le sang. Il a de nouveau été intercepté le 4 août et, cette fois, l'alcootest avait indiqué un taux de .30, comme celui du 17 août. La limite légale est de .08.

A la suite de ces deux premières arrestations, l'accusé avait nié sa culpabilité et, en attendant son procès, il a pu reprendre le volant, son permis ne pouvant être confisqué avant qu'il ne soit condamné.



LE MONDE LA TRAGÉDIE DE DETROIT LES VOILETS N'ÉTAIENT PAS BAISSÉS

Aussi incroyable que cela paraît, le MD-80 qui s'est écrasé lors de son décollage de l'aéroport de Detroit dimanche dernier, n'avait pas ses volets baissés, une manoeuvre élémentaire et essentielle. Un oubli que s'expliquent mal les enquêteurs qui ont aussi noté quelques autres défaillances des pilotes, pourtant chevronnés.

Page B-8

ADOPTION INTERNATIONALE UN AN ET DEMI DE DÉMARCHES

Depuis un an et demi, le couple Alary de Ste-Foy a entrepris des démarches pour adopter un bébé hondurien par le biais d'une agence spécialisée. Mais l'enfant n'est toujours pas au Québec. Une histoire comme tant d'autres où la patience devient un élément fondamental. Ci-dessus, Daniel Alary et Frédéric, lors d'un voyage au Honduras.



Page C-6

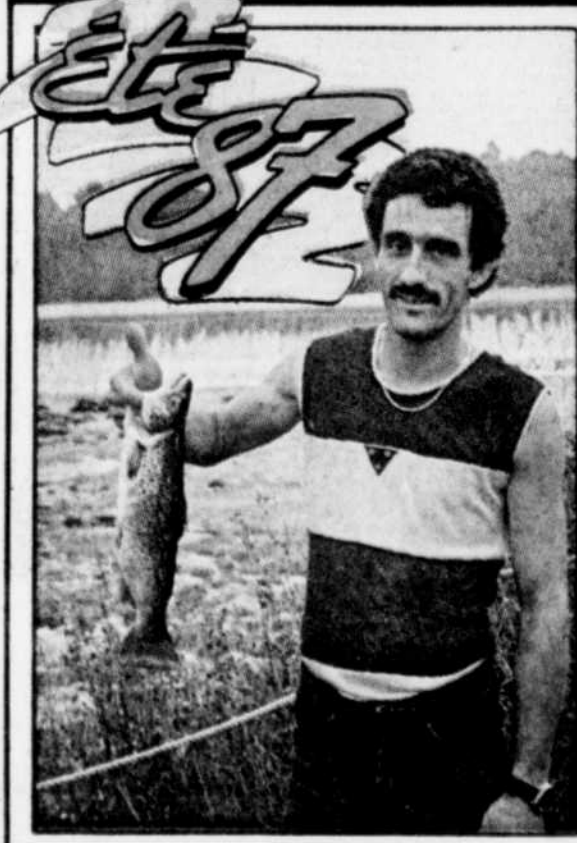
EDITORIAL

CRIMINELLE NÉGLIGENCE DE LA JUSTICE

Page B-4

SOMMAIRE

Alain Bouchard.....	A-3
Annonces classées.....	C-7 à C-14
Arts.....	Cahier C
Bridge.....	C-11
Crayons de soleil.....	S-8
Décès.....	C-15
Économie.....	B-5
Editorial.....	B-4
Horoscope.....	C-11
Monde.....	B-8
Mots croisés.....	C-8
Mot mystère.....	C-9
Où aller à Québec.....	C-5
Patron.....	C-13



PIERRE MATTE, UN «MALADE» DE PÊCHE!

Dès l'aube, dimanche dernier, Pierre Matte était au pied du barrage de la compagnie papetière Domtar sur la rivière Jacques-Cartier, à Donnacona, pour pêcher. Il n'a pas perdu son temps.

par André-A. BELLEMARE

Ce citoyen de Donnacona, machiniste pour la Compagnie Générale Elec-

trique (CGE) dans le parc industriel de Saint-Augustin, a récolté une magnifique truite brune pesant plus de 1 kg.

«Moi, monsieur, je suis un malade de la pêche», qu'il m'a confirmé. «Je ne rate aucune occasion de pêcher dans la Jacques-Cartier, même si j'ai un mal de dos atroce qui m'oblige à porter un corset. Malade de pêche com-

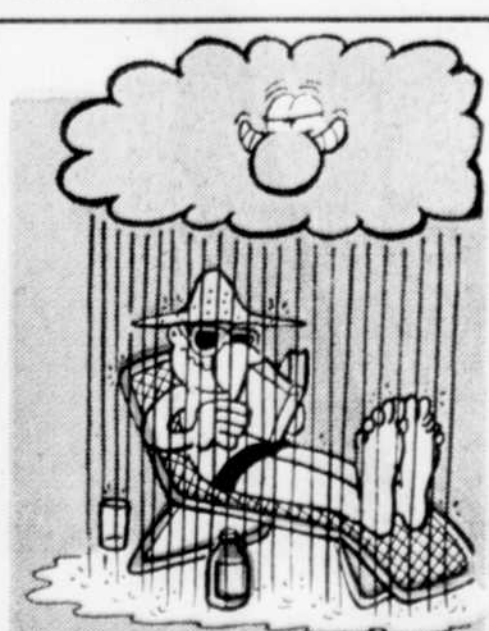
Lire A-2, MALADE

IL Y A DE TOUT DANS LA JACQUES-CARTIER

Que trouve-t-on dans la Jacques-Cartier? Ouananiches, saumons du Pacifique, truites mouchetées, truites arc-en-ciel, truites brunes, touladis (truites grises), brochets, dorés, achigans, perchaudes, barbottes et carpes!

Page B-1

MÉTÉO



Fréquents passages nuageux et possibilité d'averses. Max.: près de 23. Demain: nuageux avec quelques averses ou orages.

Détails, page C-7

ZONAGE (suite de la première page)

rement résidentiel de ce secteur de la Grande-Allée. Aujourd'hui, elle change le zonage du même secteur pour permettre un projet mixte d'édifice à bureaux et de logements sur l'îlot Saint-Patrick en acceptant qu'on en rase l'église et le presbytère.

Le père Boisvert croit que le temps a joué en faveur de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie puisque le presbytère a été finalement transformé en logements en copropriété de qualité (le Bois-Joliet-43 appartements, au 550, Grande-Allée), mais il se pose des questions sur la logique des administrateurs municipaux.

« En 1983, dit-il, nous avions rencontré le maire Pelletier avec le conseil de fabrique. Un promoteur (Les Danseries du Québec) nous avait fait une offre convenable à l'effet d'occuper la salle des loisirs pour ses activités de danse et de transformer le presbytère en bu-

reaux de classe A. Dès la première rencontre, le maire Pelletier nous a fermement découragé de le faire. Il nous a affirmé que ce secteur devait être résidentiel et seulement résidentiel.

« Nous avons été chanceux de trouver par la suite la compagnie Keops construction spécialisée dans la rénovation et la transformation des édifices historiques, précise le curé Boisvert. Mais, sur le coup, nous avions trouvé décevante l'attitude du maire de Québec. Et, en voyant le virage que fait la ville dans le cas de l'îlot Saint-Patrick, nous ne pouvons pas ne pas penser qu'elle a deux poids, deux mesures... »

Au cours de la séance du conseil municipal de Québec, lundi dernier, la conseillère du Rassemblement populaire, Mme Winnie Frohn, a relevé ce paradoxe dans l'attitude de l'administration du maire Pelletier sans toutefois obtenir d'explications concrètes. ●

Saisie de \$100 millions de drogue, à Ville de Laval

♦ MONTREAL (PC) - Un total de 5,126 kilos de haschisch d'une valeur approximative de \$100 millions en provenance de l'Afghanistan et ayant transité par l'Union soviétique ont été saisis, hier, dans un entrepôt d'un complexe industriel à Ville de Laval.

par Rolande PARENT

Cinq personnes au moins devaient comparaître hier en fin d'après-midi au Palais de justice de Montréal pour être formellement accusées de conspiration pour importation et possession de stupéfiants pour fins de trafic.

Pendant que le juge et le procureur discutaient du moment de la comparution, il a été mentionné que deux autres mandats d'arrestation en rapport avec cette affaire avaient été émis au cours des dernières heures.

Les cinq Canadiens arrêtés sont: Dominico Franco Sciuillo, de

Montréal, âgé de 22 ans et administrateur; Francesco Dellacio, de Montréal, âgé de 42 ans et agent d'immeubles; Paul Galipeault, de Montréal, âgé de 38 ans et chauffeur; Serge Bouchard, de Saint-Hubert, âgé de 36 ans et sans emploi; Jean Poupard, de Ville d'Anjou, âgé de 43 ans et sans emploi.

Les sacs de polythène qui contenaient le haschisch avaient été recouverts de papier d'emballage brun et glissés à travers de la laine de chameau en vrac et placés dans des sacs de jute.

Il y a cinq mois, les autorités soviétiques ont averti les enquêteurs de la gendarmerie royale de la

présence de deux conteneurs sur leur sol contenant du haschisch.

Les policiers se sont rendus à Moscou afin de mieux suivre les stupéfiants.

La marchandise a ensuite été chargée à bord du navire soviétique M-V Buktharma, dans le port de Mourmansk, pour arriver au port de Montréal dimanche.

Adressée à une compagnie de textile, la drogue a finalement abouti à Saint-Vincent-de-Paul, du côté de Laval, dans un entrepôt d'un complexe industriel. Les policiers en ont fait la saisie au cours de la nuit de mercredi et ont procédé aux cinq arrestations.

En conférence de presse, hier, le responsable de la section des stupéfiants de la GRC à Montréal, René Charbonneau, a indiqué qu'il croyait que c'était la première fois que les autorités soviétiques collaboraient avec la GRC.

De plus, à sa connaissance, c'est la première fois que des stupéfiants transitent par l'Union soviétique.

M. Charbonneau croit que l'enquête dans ce dossier se poursuivra encore quelques semaines et il n'exclut pas de pouvoir faire des arrestations à des niveaux plus élevés de la hiérarchie de ce réseau qui, assure-t-il, jouit de contacts internationaux. ●

Correctif: Garon n'a rien suggéré

♦ Un titre dans notre édition d'hier «Garon suggère de transformer son bureau en mosquée» portait à confusion. Le député Jean Garon n'a rien suggéré au secrétariat du Sommet francophone. C'est ce dernier, comme l'indique le texte, qui a émis une telle suggestion. Nos excuses aux personnes concernées.

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Extérieur (sans frais) 1-800-463-2362

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi: de 12h00 à 23h00

Dimanche: de 14h00 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

MALADE

(suite de la première page)

me ça, ça ne se peut pas!», qu'il m'a confié.

Jusqu'à tout récemment, Pierre Matte était agent auxiliaire de conservation de la faune. Un «auxiliaire» collabore avec les agents officiels du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (MLCP) pour faire respecter les lois et règlements sur la pêche et la chasse.

«Ca vaut la peine de protéger la Jacques-Cartier. C'est une rivière extraordinaire: nommez à peu près n'importe quelle espèce de poissons, il y en a dedans!», m'a-t-il souligné. ●

LA QUOTIDIENNE

tirage du 20 août

0-0-0

1-2-3-5



Trois jours de prison pour avoir consommé de l'alcool

Des employées d'aviation canadiennes sont arrivées à New York, hier, après un séjour en prison de trois jours, en Arabie saoudite. Leur arrestation avait été effectuée par l'escouade de la moralité de Saoudia, alors que le groupe consommait un punch alcoolisé à l'occasion d'une fête organisée chez un particulier. La religion islamique interdit toute consommation d'alcool, et régit sévèrement les relations hommes-femmes. Effrayées par l'issue inusitée de leur soirée, les prisonnières ont apprécié pouvoir enfin recouvrer leur liberté.

TWIK®

COURT CIRCUIT



droites,
à fronces,
à plis...
les
jupes
courtes

c'est la saison court-circuit...
twik pense court, twik coupe court, twik vit court... ses jupes sont définitivement au-dessus du genou et dévoilent des jambes bien galbées dans des collants opaques, noirs de préférence.

à droite: la jupe courte à larges plis creux cousus de la taille aux hanches, en lainage prince-de-galles noir et blanc ou noir et brun. 5 à 13. 50.00

au centre: la jupe courte en velours côtelé, empiècement froncé à la taille, boutonnage au devant, noir, canelle, taupe, vert. 5 à 13. 58.00

à droite: la jupe courte et droite en jersey de coton, taille extensible, noir, marine, vert foncé. p.m.g. 36.00

la maison



simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC



ALAIN BOUCHARD

Reine de la crotte

♦ Ce matin-là, Catherine a changé de parcours pour monter à la Haute-Ville.

Enfin, changé... ce n'est pas elle qui a changé: Catherine, c'est une jument. C'est sa coère, Lyne Grenier, qui l'a fait. Pas un gros changement, une toute petite déviation de rien du tout, pour des travaux de rue. Tout à coup, le cheval se retrouve devant une énorme masse blanche, une masse de linge blanc que le livreur d'une teinturerie descend de son camion. Il prend peur, se cabre et se met à hennir. Dans le milieu, on appelle ça jacker.

« J'ai relâché les cordeaux, raconte Lyne. Autrement, elle m'aurait cassé une menotte dans les mains ».

Catherine a « jacked » une autre fois, un peu plus loin. Encore une fois, Lyne a donné du « lousse ». Encore une fois, la jument a fini par se calmer. Mais encore une fois, Lyne a eu la frousse.

Chaque matin, Catherine quitte son écurie du boulevard Hamel - passé Saint-Sacrement, en direction de L'ancienne-Lorette - pour monter au parc de l'Esplanade, entre les portes Saint-Jean et Saint-Louis; une balade de trois quarts d'heure. Puis, toute la journée, elle promène des touristes dans le gros trafic et le bruit infernal. Ce qu'elle a déjà vu, déjà entendu, pas de problème. Mais le moindre imprévu, le moindre jamais-vu l'apeure. Comme le changement de parcours et les sacs blancs de ce matin-là.

Catherine n'est pas une exception. Le cheval est un animal très émotif. Et pas nécessairement le plus intelligent d'entre tous. Si beau soit-il. Donc, le « kick » des calèches, à Québec, est une espèce de miracle quotidien.

Je vous ai parlé, la semaine dernière, de l'accident de Lyne Sparkes. Et, cet été, il y en aurait plus que jamais, des accidents, selon certaines informations. Mais le monde des calèches, c'est infiniment plus que ça. C'est peut-être le monde qu'on a le plus « dans la face », mais en même temps le monde qu'on connaît le moins bien.

Au pas, S.V.P.

C'est Pas-de-queue, Maple, Gros Bleu, Ringo (le plus beau), Hector, Pacho, Julius, Apache, etc., à qui on donne des carottes, à la fin des tournées, s'ils ont été gentils. Les carottes, c'est moins cher que les pommes, et les chevaux sont fous de ça.

C'est Castor, une espèce de queue-de-veau à huit pistons, qui n'a aucun job officiel mais qui est devenu absolument indispensable, à faire les commissions de tout un chacun et à boucher toutes sortes de petits trous.

Ce sont les cochers, que le boss garde sur le qui-vive en les changeant sans cesse de cheval. Comprendre: t'as pas été gentil(elle), tu vas prendre le gros pas fin. Les cochers que le public considère souvent comme les bourreaux des bêtes. Si le cheval trotte, on dit: il l'a sûrement fouetté. Si le cheval marche lentement, la tête en bas, on dit: regardez, la pauvre bête est morte de fatigue. Et pourtant, les « morts de fatigue », ce sont les cochers. On change l'équipe de chevaux à 17 heures, chaque jour, tandis que beaucoup de cochers doivent se taper les 16 heures d'affilée, faute de remplaçants.

C'est aussi Tongros, le gendarme de la Ville de Québec chargé de mettre la « cavalerie » au pas. Il se nomme Tondreau, mais si plein de cochers lui font les yeux doux, de face, ils l'appellent Tongros, dans son dos, et pas tout à fait sur un ton d'affection. Tondreau surveille s'ils portent leur badge, si le cheval est bien attaché, lorsque « stationné », ceci, cela. Et il ne se gêne pas pour leur « coller » des tickets. Lyne Grenier en a eu toute une rafale, un jour. Elle a refusé de les payer, elle a cinq chefs d'accusation sur le dos.

Il y a Tondreau pour l'Esplanade, un autre qui patrouille en camion pour « checker » les parcours, etc. Le monde des calèches est encadré comme c'est pas possible. Ça ressemble parfois à une guérilla ouverte entre la Ville de Québec et lui. Quelque chose comme: si on vous endure, c'est ben seulement parce que vous êtes « cutes ».

Et c'est aussi Chantal, une adolescente de 16 ans, qui vide les couches de Catherine et de ses congénères, du matin au soir. Des centaines de couches à vider, chaque jour. Des tonnes de merde, à la fin de l'été. Une espèce de reine de la crotte, dans son genre.

« Je préfère gagner ma vie à ramasser de la merde que d'en manger à ne rien faire. »

À propos du programme PARSIA-Saint-Roch

Gilbert accuse Pelletier d'avoir menti

♦ Le porte-parole du Rassemblement populaire de Québec, le parti d'opposition à l'hôtel de ville de Québec, le conseiller Gilles Gilbert, a accusé le maire de Québec, M. Jean Pelletier, d'avoir menti à la population et au conseil municipal.

par Pierre MARTEL

« Jusqu'à hier matin, le maire Pelletier a toujours soutenu que le programme PARSIA-Saint-Roch (programme d'intervention et revitalisation des sites incendiés ou abandonnés de Saint-Roch), dans le cadre duquel Laurent Gagnon Inc. a obtenu en subvention 87 pour 100 des crédits votés, était ouvert à tout le monde. Or, ce matin (en parlant d'hier), dans une entrevue à une station radiophonique, il a reconnu que le programme était fait sur mesure pour Laurent Gagnon », a expliqué le conseiller Gilbert.

En compagnie des conseillers Winnie Frohn et Françoise Viger, M. Gilbert a présenté à la presse, hier après-midi, des transcriptions de déclarations faites par le maire Pelletier et par son bras droit, le conseiller Jean-Paul Morency. Déclarations qui, selon lui, indiquent des contradictions évidentes.

Déclarations

Le 15 avril 1985, dans le cadre de l'étude des projets de règlement pour adoption en première lecture, le conseiller Pierre Mainguy, relativement au programme PARSIA-Saint-Roch, a demandé au conseiller Jean-Paul Morency, quels étaient les besoins manifestés à la ville pour présenter ce nouveau programme.

« On n'a qu'à se promener dans le quartier, dans le terrain qui est délimité dans la carte qui est là et à regarder tous les sites incendiés ou abandonnés qui sont là, c'est exactement ces maisons-là », de répondre alors le bras droit du maire de Québec.

Lors de la même réunion, M. Mainguy pose la question suivante: « Est-ce que ce projet-là (PARSIA-Saint-Roch) pourra s'appliquer à ce qu'on appelle la Grande Place. Est-ce que ce règlement-là pourra permettre de réaliser des projets commerciaux non résidentiels à l'intérieur de la Grande Place. Est-ce que votre objectif est là? »

Cette fois, la réplique vient du maire Pelletier. « Ce n'est pas pour régler le problème de la Grande Place que ce règlement est voté, pas du tout. Pas à ma connaissance en tous les cas, je ne sais pas si le directeur général a des cas qu'il connaît, moi pas du tout... Moi, je pense que je connais des propriétaires qui vont avoir envie de se prévaloir de ça. Depuis la première lecture, il y a des gens qui ont vu ça et qui disent: c'est ça qu'on veut, on veut que les maisons incendiées et tous ces îlots de territoire qui ont besoin d'être revitalisés le soient, tant mieux si ça nous amène des demandes. Est-ce que je vois moi, à chaque fois que je légifère, c'est M. Untel, c'est pour telle chose, qu'est-ce que c'est cette histoire-là, on ne légifère pas pour des individus, on légifère pour des cas et si les cas entrent dans la grille qui est prévue par le règlement, à ce moment-là c'est admissible. Je me refuse, moi, à donner des noms et à donner des projets précis. Je trouve que ça n'a pas de sacré bon sens. »

Radio

Or, hier matin, lorsqu'un animateur de station radiophonique lui a demandé comment cela se faisait que l'homme d'affaires Laurent Gagnon avait pu décrocher 87 pour 100 des subventions (\$1.5 millions) du programme PARSIA-Saint-Roch, le maire Jean Pelletier a répondu

ainsi: « Parce qu'on s'était entendu pour verser éventuellement \$1.5 million à M. Gagnon pour compenser son affaire Bonimart (auparavant, le maire avait révélé qu'il en avait coûté beaucoup à Laurent Gagnon pour attirer Bonimart au Mail centre-ville) mais j'ai exigé que ça ne soit pas versé uniquement sur Bonimart, j'ai exigé que ce soit versé aussi en fonction de d'autres investissements qu'il ferait dans Saint-Roch... Je pense que j'ai fait une bonne affaire ».

« Est-ce que je dois comprendre que quand vous créez un programme de subvention c'est spécifiquement parce que vous savez que Gagnon a des projets? », de demander l'animateur.

« C'est certain que le programme a été créé au moment où Gagnon a été pris à signer ou à pas signer un contrat avec Bonimart. C'est bien certain que ça a été créé. Je ne m'en cache pas. Il n'y a rien là. Et je déposerai des chiffres pour indiquer quels ont été nos investissements. Qu'est-ce que cela fait. Qu'est-ce que cela a provoqué sur le plan de revenus de la ville au niveau par exemple de la taxe d'affaires », de répliquer le maire.

« Au moment où vous créez le programme en question, vous savez que Laurent Gagnon va aller en chercher la part du lion », ajoute l'animateur.

« C'est bien clair », réplique M. Pelletier.

« Avant même, parce que les demandes sont là avant que le programme soit créé », de commenter l'animateur.

Le maire de Québec reprend: « Écoutez, si je mets \$2.5 millions dans le programme et que je sais que Gagnon va essayer d'aller en chercher \$1.5 million, je sais qu'il va aller chercher les 3/5 du pro-



Le porte-parole du Rassemblement populaire, le conseiller Gilles Gilbert, soutient que le maire a menti au conseil et à la population



Le maire Pelletier a reconnu dans une entrevue radiophonique que le programme PARSIA-Saint-Roch était fait sur mesure pour Laurent Gagnon

gramme. Si je mets seulement \$1.5 million, ça va être 100 pour 100 et je mets \$2 millions, ça va être 75 pour 100, c'est très clair. »

Credibilité

« Est-ce que vous allez demander au maire Pelletier de mettre son siège en jeu au sujet de ces affirma-

tions? », a-t-on demandé au porte-parole de l'opposition.

« Non » de répondre M. Gilbert. Il ajoute: « En administration publique, la crédibilité est de première importance. M. Pelletier sait ce qu'il a à faire. Je n'ai pas à le lui dire. En définitive, c'est la population qui aura à juger. »

Poursuite contre la mairesse Andrée Boucher

Me Bertrand s'oppose à la divulgation du dossier personnel du capitaine Gionet

♦ Durant presque toute la journée, hier, Me Guy Bertrand s'est farouchement opposé à la divulgation du dossier personnel de Roméo Gionet; en 1977, le jury s'était fondé sur ce dossier pour accorder à M. Gionet le poste de capitaine de la gendarmerie.

par Louise LEMIEUX

Me Bertrand estime qu'il serait injuste d'exposer publiquement un dossier confidentiel qui risquerait de salir inutilement la réputation de son client, compte tenu qu'un tel dossier contient toujours des éléments négatifs.

« Ce serait comme donner un deuxième coup à la victime, pour être bien sûr que c'est vraiment un coup de marteau qu'elle a eu la première fois » a lancé Me Bertrand pour illustrer son propos. Me Bertrand appuie sa thèse sur la Loi de l'accès à l'informa-

tion et sur une batterie de textes jurisprudentiels.

De son côté, Me Michel Proulx, l'avocat de la mairesse Andrée Boucher, comprend mal pourquoi son collègue s'oppose à la production de ce dossier: Me Bertrand a passé la journée de mercredi à vanter la compétence de son client, il est normal qu'il démontre le contraire, à l'aide justement de ce fameux dossier. « Il y a dans ce dossier une recommandation défavorable à l'égard de M. Gionet. Une telle recommandation ne figure pas au dossier d'un autre candidat au poste de capitaine. Comment se fait-il que Gionet ait été choisi malgré tout? se demande Me Proulx.

Durant cette longue discussion, c'est le directeur-général de la ville de Sainte-Foy qui était à la barre des témoins. Il y sera encore aujourd'hui. « Moi qui croyais être ici pour une demi-heure! » soupire M. Jac-

ques Cloutier à la pause habituelle de 16h.

Avant cette longue discussion sur la divulgation du dossier personnel de M. Gionet, M. Cloutier a rappelé qu'une rencontre informelle avait eu lieu entre les hauts fonctionnaires de la ville et des policiers (dont Jules Dubois, alors président du syndicat) en mai 1985, soit avant l'incident Lefebvre. « Les policiers avaient toute liberté d'exprimer leurs griefs et leurs irritants dans l'exercice de leurs fonctions. Même à ce moment-là, aucune critique concernant M. Gionet n'a été émise. Les policiers se sont surtout plaints du système de communication », a raconté M. Cloutier.

Même avant l'incident Lefebvre il était question de la pré-traité du chef André Sainte-Marie, selon M. Cloutier. La ville avait l'intention d'afficher le poste de directeur à l'interne et à l'externe. « M. Gionet faisait partie des gens que je voyais comme candidat » précise M.

Cloutier; dans l'esprit du directeur-général, il était évident que M. Gionet assurerait l'intérim.

Poursuite en diffamation

C'est à la suite d'un discours radiodiffusé de la mairesse Andrée Boucher sur ses recommandations pour l'assainissement du corps de police de Sainte-Foy que le capitaine Roméo Gionet a porté une accusation au criminel de libelle diffamatoire. Lui et sa famille ont intenté une poursuite en dommages de près de \$3 millions contre la mairesse, deux conseillers et la ville de Sainte-Foy pour compenser les dommages causés par ce discours du 5 février 1987.

La cause se poursuit aujourd'hui à la salle 2.03. Vraisemblablement, le contre-interrogatoire de M. Gionet par Me Proulx sera reporté à lundi, puisque ce matin, c'est le directeur-général qui reprend la barre des témoins. L'audience prend fin à 13h.



L'avocat du capitaine Gionet, Me Guy Bertrand



A vendre

Une vente de matériel excédentaire des gouvernements d'Ottawa et de Québec débute, aujourd'hui, à la gare maritime Champlain de Québec. Elle se poursuivra demain et elle se terminera par une vente à l'encan, le 29 août. Comme l'atteste la photo où apparaît Lise Rousseau, il y a de tout à vendre: machines de bureau, ameublement et accessoires, matériel de photographes et d'entretien ménager, classeurs, articles de sport, livres, vêtements, chaussures, disques, cassettes, costumes provenant de Radio-Canada, outils et matériel électronique. Tout objet doit être payé comptant, aujourd'hui et demain. Le 29 août seront vendus à l'encan des véhicules, remorques, moteurs hors-bord, machines de bureau, matériel électronique et le tout pourra être examiné les 27 et 28, de 9h à 16h.

Exportations d'électricité

Le fédéral a entrepris une refonte de sa réglementation

♦ ROUYN-NORANDA (D'après PC) - Le gouvernement a entrepris de refondre la réglementation régissant les exportations d'électricité. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources Marcel Masse a déclaré à la Presse canadienne, hier, qu'il avait entrepris une série de consultations, notamment auprès de ses homologues provinciaux, pour discuter du sens à donner à cette réforme.

Après avoir recueilli les commentaires de tous les intéressés, le ministre devrait faire des recommandations au cabinet au cours de l'hiver.

La réforme touchera à la fois les critères d'examen des demandes de licences d'exportation et le processus d'examen de ces demandes.

« La présence de l'Office national de l'énergie ne sera pas remise en cause, mais la question de son rôle dans l'application de la réglementation va se poser », a indiqué M. Masse.

Il sera question d'alléger et donc d'accélérer le processus actuel d'examen des demandes, a-t-il poursuivi.

Il faudra discuter de la mise en valeur de l'électricité du pays, de son utilisation à des fins strictement domestiques ou de sa production à des fins d'exportation, a lancé le ministre.

Il a expliqué que jusqu'ici, les provinces avaient uniquement exporté leurs surplus d'électricité pour répondre aux périodes de pointe de leurs marchés d'exportation. Elles aimeraient bien pénétrer le marché courant de consommation.

La réglementation actuelle en matière d'exportation d'électricité date de la fin des années soixante et n'a pas été révisée, a déclaré le ministre Masse.

« Le monde a changé depuis », a-t-il ajouté.

M. Masse a soutenu qu'il n'avait pas été influencé par le sort réservé à la demande d'exportation d'Hydro-Québec dans sa volonté de revoir la réglementation des exportations.

Il a expliqué qu'il avait demandé à l'Office national de l'énergie d'étudier la réglementation avant le dépôt de la demande d'exportation d'Hydro-Québec.

Hydro-Québec a déposé sa première demande auprès de l'Office national de l'énergie en décembre 1986.

L'office a rejeté cette demande en juin parce qu'Hydro-Québec n'avait pas réussi à démontrer que l'électricité proposée à l'exportation était excédentaire par rapport aux besoins prévisibles au Canada et que le prix à l'exportation n'était

pas inférieur au prix exigé des Canadiens pour un service équivalent.

En vertu des règlements actuels, un service public qui demande une licence d'exportation doit fournir ces renseignements.

Normalement, les services publics se conforment à cette obligation en offrant d'abord l'électricité aux provinces voisines à des conditions semblables à celles prévues dans le contrat d'exportation.

Hydro-Québec avait négligé d'accomplir cette tâche.

La société québécoise a cependant déposé une nouvelle demande auprès de l'Office national de l'énergie le 7 août dernier. Hydro-Québec désire obtenir une licence l'autorisant à exporter 70 térawatts-heures d'énergie garantie aux services publics de la Nouvelle-Angleterre sur un période de 10 à 14 années à partir de 1990.

La société a spécifié qu'elle avait offert cette énergie à des services publics canadiens comme Churchill Falls Corporation, la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, Ontario Hydro et St-Lawrence Power Company.

M. Masse a déclaré, hier, que cette demande d'Hydro-Québec ne sera pas touchée par le processus de réforme de la réglementation des exportations d'électricité.

Caucus québécois du PC

L'Agence spatiale, le ministère de l'Expansion industrielle régionale et le projet de loi sur les médicaments seront au cœur des discussions lors de la réunion du caucus québécois du Parti conservateur qui débute ce matin, à Rouyn-Noranda.

Evidemment, il sera aussi question de stratégie politique, a déclaré le président du caucus québécois, le député de Chambly Richard Grisé.

« Il est temps que nous passions à l'action, que nous fassions connaître à la population nos réalisations, a-t-il lancé. Nous avons un bilan exceptionnel, et pourtant, nous ne montons pas dans les sondages. »

La réunion de trois jours permettra aux députés et aux sénateurs conservateurs québécois de mettre au point des stratégies pour mieux véhiculer le message du parti, a déclaré M. Grisé.

Le caucus a bien l'intention de sortir de cette rencontre estivale avec une stratégie plus agressive à l'endroit des libéraux et des néo-démocrates, a-t-il poursuivi.

« Nous allons commencer à poser des questions à nos collègues des autres partis pour savoir où il se situent par rapport à certaines questions, a expliqué le président du caucus québécois. Par exemple, nous voulons savoir quelle est la position des députés libéraux de Montréal quant au projet de loi C-22 sur les médicaments. »

Le projet de loi C-22, adopté par la Chambre des communes avant l'ajournement d'été, garantira aux fabricants d'un nouveau médicament une période d'exclusivité de 10 ans.

Le Sénat, à forte majorité libérale, a refusé d'adopter tel quel le projet de loi et a plutôt proposé une période d'exclusivité de quatre ans.

Le réacteur Candu au coeur d'une nouvelle controverse

♦ TORONTO (AFP) - La fiabilité du réacteur nucléaire canadien Candu est à nouveau au coeur d'une controverse entre l'Énergie Atomique du Canada (EAC), la Commission de contrôle de cette même société d'État ainsi que des responsables de l'industrie nucléaire canadienne, a-t-on appris, hier, à Toronto.

Un document préparé, en février, par l'Énergie Atomique et rendu public pour la première fois, hier, fait état de négociations entre la commission de contrôle, nommée par le gouvernement fédéral, et des représentants de l'industrie nucléaire au sujet des normes de sécurité et l'obtention de permis.

Dans ce document, la commission de contrôle, consciente de l'évolution perpétuelle de l'information technique ainsi que des récents développements internationaux, s'interroge sur plusieurs problèmes potentiels relatifs à la sécurité des réacteurs Candu actuellement en fonction ou en construction, au Canada et à travers le monde.

Pour s'assurer que le Candu répond bien aux normes de sécurité, la commission de contrôle recommande à l'industrie nucléaire canadienne que soient prises des précautions supplémentaires concernant le réacteur, qui a été conçu dans les années 1960 par l'Énergie Atomique du Canada.

La commission de contrôle soulèverait notamment la réalisation de recherches supplémentaires et plus poussées sur les réactions du réacteur, l'installation d'équipements de sécurité additionnels, des modifications mineures mais significatives du design du réacteur ainsi que des changements liés à certaines procédures de fonctionnement.

Ces changements demandés par la commission de contrôle, mettent en cause un temps et des sommes d'argent tels qu'Énergie Atomique du Canada est réticente à les adopter, invoquant, entre autres, des coûts élevés et des arguments techniques. Énergie Atomique du Canada craint, de surcroît, que ces modifications ne soient préjudiciables à la vente et la construction de futurs réacteurs.

« Si nous devons survivre comme entité commerciale, nous devons prendre garde de ne pas accroître les coûts de notre produit sans pour autant en accroître la sécurité », a commenté un porte-parole d'Énergie Atomique du Canada, M. Roger Humphries.

EN BREF

Entente constitutionnelle de 87: Trudeau comparaitra jeudi...

L'ancien premier ministre Pierre Trudeau comparaitra, jeudi prochain, devant le Comité mixte sur l'Entente constitutionnelle de 1987.

À la fin de juillet, M. Trudeau avait été invité à comparaître devant le comité, comme l'avaient été tous les anciens premiers ministres ayant participé à des négociations constitutionnelles, mais il avait décliné l'invitation.

Il est cependant revenu sur sa décision et a fait parvenir, mercredi, une courte lettre au coprésident du comité, le député conservateur Chris Speyer, lui offrant de comparaître devant les 12 députés et cinq sénateurs du comité.

M. Speyer a annoncé, hier, que l'ancien premier ministre comparaitra jeudi prochain, en fin d'après-midi.

M. Trudeau sera le dernier témoin de la journée. Les membres du comité auront ainsi la possibilité de prolonger la séance s'ils le jugent utile, sans pénaliser qui que ce soit. Normalement, les témoins ont droit à une heure seulement.

L'ancien premier ministre ne présentera pas de mémoire, comme le font habituellement les autres témoins. Il fera une déclaration d'ouverture et répondra aux questions des membres du comité. M. Trudeau s'était livré à une attaque en règle contre l'Accord du lac Meech dans une déclaration vitriolique parue, à la fin de mai, dans les pages de La Presse.

Il y avait notamment traité le premier ministre Brian Mulroney de pleutre.

Les membres du comité ont accueilli favorablement la nouvelle de la comparution de M. Trudeau.

...tandis que 13 groupes ne font pas confiance au comité mixte

Le Conseil canadien de développement social et 13 organisations nationales ne font pas confiance au comité mixte sur l'Entente constitutionnelle de 1987 et mettent en doute le sérieux des membres du Parlement chargés de le réviser, puisqu'ils l'ont déjà endorsed officiellement.

Dans une lettre adressée au premier ministre Brian Mulroney et aux chefs de l'Opposition Ed Broadbent et John Turner, 13 organisations nationales se demandent si les trois dirigeants ont vraiment à coeur d'étudier sérieusement toute recommandation importante de changement à l'Accord.

Les organismes de développement social estiment que le processus d'examen comporte trois importantes lacunes:

● l'engagement des trois partis politiques dans le processus est sujet à caution parce que les membres qui les représentent sur le comité mixte ont en général appuyé l'Accord;

● le calendrier de cet examen ne permet pas une participation adéquate du public;

● on n'a tenu aucunement compte des ressources supplémentaires dont ont besoin les organisations non gouvernementales pour préparer une réponse mûrement réfléchie.

Les organisations nationales ont donc recommandé aux leaders politiques canadiens de prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation et donner le temps et les moyens aux organismes non gouvernementaux de s'exprimer sur la question constitutionnelle.

Saskatchewan: Romanow sera candidat à la direction du NPD

Dix-sept ans après avoir été défait au leadership du Nouveau Parti démocratique de la Saskatchewan, M. Roy Romanow a annoncé son intention, hier, de se porter une nouvelle fois candidat, à l'occasion du congrès de novembre prochain, à Regina. Après avoir songé un instant à faire carrière en politique fédérale, M. Romanow a déclaré qu'il en était arrivé à la conclusion que « je peux faire la meilleure contribution à notre cause ici même, dans ma province de Saskatchewan ».

Le poste de chef du NPD est laissé vacant par le départ de M. Allan Blakeney, qui a défait M. Romanow en 1970 et qui a été premier ministre de 1971 à 1982. M. Blakeney a perdu le pouvoir aux mains des conservateurs de M. Grant Devine.

« Je ne prévois pas que quelqu'un va se présenter contre lui », a déclaré M. Terry Bekolay, ex-président du parti, qui a signalé le fort appui dont jouit M. Romanow.

Même s'il est encore le seul candidat sur les rangs, M. Romanow ne s'attend pas moins à une lutte serrée à la direction du parti.

Sollicité par Ottawa, il a voulu, a-t-il expliqué, « se consacrer au renouvellement de la Saskatchewan ».

La seule autre candidature contre M. Romanow dont on parle est celle de M. Ed Tchortzewski, un ancien ministre des Finances du NPD.



M. Roy ROMANOW.

Livre blanc fédéral sur la sécurité du gouvernement

On devrait voir à ce que l'accès aux renseignements secrets du pays soit interdit à tout fonctionnaire ayant un tempérament, une physionomie ou des idées personnelles, ainsi que des parents ou un conjoint, une conjointe, se trouvant dans un pays hostile ou avec un régime dictatorial, tous des éléments qui pourraient un jour le forcer à dévoiler ces renseignements, affirme un livre blanc fédéral.

Le document de 19 pages, intitulé Politique sur la sécurité du Gouvernement du Canada, contient des appendices concernant certains détails comme les exigences pour juger une personne sûre et les méthodes d'examen pour s'assurer d'une personne à laquelle on fait confiance.

En outre, selon ce document, les sous-ministres et les directeurs d'agences auraient un large pouvoir de décision sur le maintien de certains documents gouvernementaux au secret.

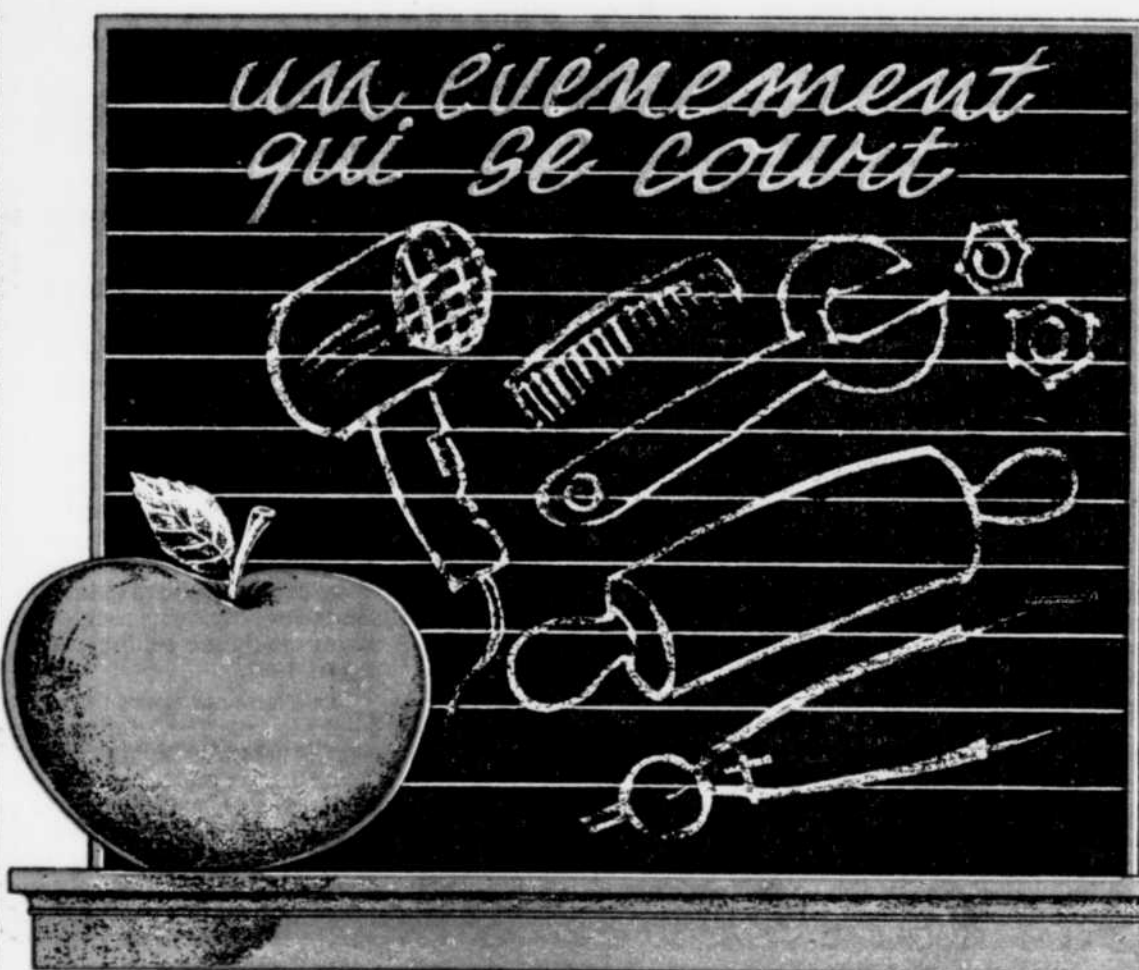
Ces détenteurs de l'autorité pourraient eux-mêmes décider de refuser l'accès de certains documents ou s'il doit y avoir enquête parce qu'il pourrait y avoir accroc à la sécurité. Quand aux fonctionnaires ayant accès à des produits hautement secrets, les surveillants pourront exiger un examen de la vie de ces hommes jusqu'à vingt ans passés.

On devrait même prendre les empreintes digitales et vérifier les antécédents des fonctionnaires ayant accès à du matériel seulement délicat, c'est-à-dire ne pouvant pas vraiment nuire au pays s'il était rendu public.

La Presse Canadienne a obtenu, hier, une copie du livre blanc rédigé en 1986. C'est le Conseil du trésor qui l'avait rédigé après la fuite de quelques documents confidentiels qui avaient mis le gouvernement fédéral dans l'embarras.

Le document définit ce que c'est une information secrète et une autre hautement secrète. Les institutions gouvernementales et les ministères, affirme-t-il, devraient une fois de temps en temps réviser les documents classés secrets pour vérifier s'il convient toujours de les tenir cachés à la population.

LA RENTRÉE À PLACE FLEUR DE LYS



QUEL EST LE RAPPORT ENTRE UN ROULEAU À PÂTE, UNE CLÉ ANGLAISE, UN SÉCHOIR ET... LE RETOUR À L'ÉCOLE?

- A) La rentrée à Place Fleur de Lys
- B) Les écoles secondaires professionnelles
- C) Une ambiance décontractée
- D) Toutes ces réponses

Si vous avez répondu D, vous êtes tombé pile! En effet, il y a présentement à Place Fleur de Lys des répliques - GRANDEUR NATURE - d'une cuisine, d'un salon de coiffure, d'un atelier de mécanique et plusieurs autres lieux aménagés d'après les cours offerts par le secteur professionnel des écoles secondaires.

Et ce n'est pas tout, pour la récréation il y aura aussi sur la grande scène des pièces de théâtre, des concerts de jazz, de nombreux défilés de mode et, pour la dernière fois à Québec, le groupe Nuance (représentations samedi à 14 h et à 15 h 15).

ALORS VENEZ À PLACE FLEUR DE LYS, DU 19 AU 22 AOÛT, VOUS Y TROUVerez DE TOUT POUR UNE RENTRÉE DES PLUS RÉUSSIE.



PLACE FLEUR DE LYS
LE SOLEIL C'EST MON CENTRE.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation



Le lieutenant Dussault se porte bien
Le bulletin de santé du lieutenant André Dussault était encourageant, hier. Mercredi, le pompier a été grièvement blessé par un éléphant du cirque Shriners, alors qu'il participait à une démonstration au cours de laquelle on lavait et abreuvait les pachydermes. Outre de multiples contusions, le lieutenant Dussault a subi des fractures à une omoplate et à un pied et, dans les heures qui ont suivi l'accident, on l'a opéré pour lui poser une vis dans le talon droit. Hier, il se rétablissait de l'intervention et avait bon espoir de sortir de l'hôpital aujourd'hui... en chaise roulante. Son omoplate fracturée lui interdit en effet de se déplacer avec des béquilles. Ce pompier de 24 années de service et âgé de 44 ans continuait d'avoir le moral au beau fixe: « En plus des fractures, j'ai quelques points de suture et j'ai mal partout, mais je me replace. L'important, c'est d'être encore en vie ». Dans les heures qui ont suivi l'accident, le maire Jean Pelletier était allé lui rendre visite au bloc d'urgence de l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Dépôt de 65 accusations de détournement de fonds contre une jeune femme

♦ THETFORD-MINES - Soixante-cinq accusations de détournement de fonds pour un montant de \$25,000 ont été déposées, hier, au palais de justice de Thetford-Mines contre Sylvie Lachance, âgée de 26 ans, une ex-employée de la Banque nationale, de la succursale située sur le boulevard Smith, à Thetford-Mines. La jeune femme qui n'est plus à l'emploi de la maison bancaire depuis février comparaitra le 29 septembre.

Selon les actes de dénonciation, le stratagème utilisé consistait à détourner dans un compte personnel des montants variant entre \$87 et \$1,500, puisés dans des comptes de clients. Ces derniers ont été indemnisés par la banque.

Un homme de 30 ans victime de meurtre à St-Georges-Est

♦ La Beauce a été hier le témoin d'un autre meurtre, le troisième cette année dans cette région et le dixième dans la grande région de Québec. La victime de ce nouveau drame survenu à Saint-Georges-Est et résultant vraisemblablement d'une affaire de mœurs est un homme âgé de 30 ans qui a encaissé deux coups de couteau au coeur. Un citoyen de la même ville, un homme de 43 ans, a été arrêté dans les heures qui ont suivi et devait comparaître aujourd'hui au palais de justice de Saint-Joseph.

par Michel TRUCHON

Selon les renseignements fournis par la Sûreté du Québec, la victime, Ross Numa, de Saint-Simon-les-Mines dans la Beauce, aurait rencontré le suspect dans un bar au cours de la soirée de mercredi. Vers 1h, il s'est rendu au domicile de son compagnon de rencontre et, pour des motifs qui n'ont pas encore été déterminés, une querelle a éclaté

qui s'est soldée par une agression au couteau.

Le suspect s'est par la suite rendu chez son frère, toujours à Saint-Georges-Est, où il a raconté ce qui venait de se passer. Les policiers municipaux sont venus le cueillir puis se sont rendus à son domicile où ils ont découvert le cadavre. Ils ont demandé l'assistance de leurs confrères de la SQ.

Sans entrer dans les détails, la police a laissé entendre qu'il était plus que probable qu'il s'agit là

d'une histoire de mœurs. Le suspect aurait prétendu ne pas connaître sa victime, mais les enquêteurs envisageraient la possibilité que cela ne soit pas le cas, ce qui expliquerait que la querelle entre les deux hommes ait dégénéré de façon aussi tragique.

L'identité du suspect ne peut être dévoilée tant et aussi longtemps qu'il n'a pas comparu devant un juge. L'homme devra vraisemblablement répondre à une accusation de meurtre prémédité.

Herbert Marx exige un rapport complet sur le dossier

L'affaire Lizotte suscite des remous au sein du système judiciaire québécois

♦ MONTREAL (PC) - Les autorités policières refusaient toujours, hier, de divulguer les résultats de l'autopsie pratiquée sur le corps de Mme Hélène Lizotte, une jeune mère de famille de Laval trouvée morte mercredi matin dans un bois de Saint-Jérôme.

Selon des informations recueillies par Le Devoir, la jeune femme de 33 ans a été tuée d'une balle à la tête après avoir été sauvagement battue.

Un mandat d'arrestation pour meurtre au premier degré a été émis, hier matin, contre Adrien Pelletier, âgé de 47 ans, ex-époux de Mme Lizotte, dont elle était divorcée depuis trois mois et contre qui pesait déjà un mandat d'arrêt à la suite de l'enlèvement de la jeune femme, le 10 juillet, par un individu armé d'un revolver.

Hier, en fin de journée, la Sûreté du Québec ne disposait d'aucune nouvelle information quant à la localisation d'Adrien Pelletier. Le coronar René Raymond, de Saint-Esprit, a été chargé de l'affaire.

Hier, les enquêteurs de la section des crimes contre la personne de la SQ sont retournés dans la clairière de Saint-Jérôme, à quelques centaines de mètres de l'autoroute des Laurentides, à la recherche d'informations pouvant répondre aux nouvelles questions soulevées par l'autopsie, rendue particulièrement difficile par l'état de dé-

composition avancé dans lequel se trouvait le corps de la victime.

Trente-six heures après la découverte du cadavre de Mme Lizotte, ce crime continuait d'envoyer des ondes de choc à travers le système judiciaire québécois qui se faisait depuis peu une fierté de sa nouvelle politique « d'action énergique » en matière de violence conjugale.

Système laxiste

Selon le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, Mme Lizotte a été victime de sa confiance dans un système judiciaire laxiste. La menace qui pesait sur elle « n'a pas été prise au sérieux », affirme le regroupement dans un communiqué transmis aux médias.

Mme Lizotte avait déjà dénoncé à deux reprises son ex-mari à la suite d'agressions dont elle avait été victime les 10 et 24 juillet. Adrien Pelletier, qu'elle avait épousé en 1985, l'aurait alors entraînée de force dans un motel de Piedmont pour la battre et la violer. Le 24 juillet, il l'avait aussi menacée de mort, avait-elle témoigné. Lors de son en-

lèvement, le 10 août, elle se remettait à peine de ses blessures, dont une mâchoire fracturée, et craignait beaucoup son ex-mari, ont révélé ses proches lors d'entrevues accordées à différents médias de la métropole.

Traduit en justice le 27 juillet, sous des accusations de voies de faits graves sur son ex-épouse, Adrien Pelletier avait été libéré sous conditions par le juge Joseph Tarasofsky. Hier encore, policiers, juges et procureurs de la Couronne se renvoyaient le blâme de cette libération attribuée à un « manque de preuves ».

Marx veut un rapport

Le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, a demandé un rapport complet sur le dossier Lizotte. Il ne commentera pas l'affaire tant qu'il n'aura pas pris connaissance de tous les faits, a déclaré hier son attachée de presse, Mme Carole Richard.

L'enquête interne est pour l'instant ralentie, a indiqué Mme Richard, par l'absence du procureur de la Couronne qui avait plaidé à

l'audience du 27 juillet. Me Yves Fortin est actuellement hors du pays et le ministère tente de le contacter.

L'ex-époux de Mme Lizotte profitait depuis 1976 d'une libération conditionnelle. Il avait déjà passé 19 ans de sa vie en prison à la suite de vols à main armée.

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence a sévèrement dénoncé, hier, l'inaptitude du système judiciaire à appliquer la nouvelle politique du ministère en matière de violence conjugale.

Le regroupement demande, notamment, que les procureurs de la Couronne « prennent conscience du danger que courent les femmes victimes de violence », qu'ils les rencontrent et s'assurent qu'elles jouissent d'une protection adéquate.

Mme Lizotte laisse dans le deuil une fillette de 10 ans, née de son premier mariage.

LAC-BEAUPORT

Particulier serait intéressé à acheter:

résidence, chalet ou terrain vacant

en bordure du lac Beauport.

688-0283

après 18h

	loto-québec Le jeu de tous les Québécois	Résultats
Tirage du 87/08/19		GAGNANTS LOTS
	Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi	6/6 2 836 399,60\$
		5/6 + 4 157 986,60\$
		5/6 223 2 167,00\$
		4/6 12,243 75,90\$
		3/6 229,553 10,00\$
4 17 19 30 41 44		VENTES TOTALES: 13 361 915,00\$
No complémentaire: 38		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.		

Beau tableau pour un vernissage..



Vernissage, cocktail, mariage: Quel que soit l'événement c'est vous qui ferez le plus beau tableau.
Chemisier: \$164.95
Jupe à plis soleil: \$284.95
Importation de France

PERREAULT

Place Ste-Foy
Tél.: 658-0081

Galerias de la Capitale
Tél.: 626-7322

Maison Perreault
615 Grande-Allée
Tél.: 529-9955

Les galeries de la capitale

CIRQUE DE SHRINERS 1987

SPECTACLE SOUS LE PLUS GRAND ET LE PLUS BEAU CHÂTEAU DU CANADA!

DU JEUDI 20 AOÛT 87
AU DIMANCHE 23 AOÛT 87
À MIDI, 16 HEURES ET 19 HEURES 30
AUX GALERIES DE LA CAPITALE.

CE QU'IL Y A DE MIEUX EN FAIT DE DIVERTISSEMENT POUR TOUTE LA FAMILLE

BILLETS:

ADULTES \$8.00
ENFANTS ET PERSONNES AGÉES \$6.00

BILLETS DISPONIBLES AU KIOSQUE DU CIRQUE DE SHRINERS AUX GALERIES DE LA CAPITALE

PARTICIPEZ À NOTRE CONCOURS

LA « LOTO-LIVRET »

À GAGNER:
6 PRIX D'UNE VALEUR DE \$600. CHACUN TOTAL: \$3,600.

SURVEILLEZ VOTRE POSTE ET CONSERVEZ NOTRE LIVRET 6^e ANNIVERSAIRE VOUS Y TROUVEREZ LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS AINSI QUE DES CENTAINES DE COUPONS CADEAUX

VALIDE DU 17 AOÛT AU 5 SEPT. 87.
6 ANS CA S'ÊTE
AUX GALERIES DE LA CAPITALE

2,00 \$ **COUPON RABAIS** 2,00 \$
Deux dollars de réduction sur le prix d'entrée.
Remboursable au guichet du grand chapiteau seulement, avant le spectacle, si des places sont disponibles.
Non monnaie. Bon pour une personne.



Si l'OSQ ne peut être «fragmenté» pour la présentation des «Noces de Figaro»

L'Opéra de Québec engagera des pigistes

La présentation des *Noces de Figaro* de Mozart par l'Opéra de Québec, du 24 au 31 octobre, pourrait bien avoir lieu sans la présence de l'Orchestre symphonique de Québec si le conseil d'adminis-

textes de Pierre BOULET

tration de l'OSQ ne trouve pas, d'ici à un mois, une solution à l'épineuse question de la «fragmentation» de l'orchestre. Si tel était le cas, l'OSQ serait remplacé par un orchestre de musiciens-pigistes.



«L'OSQ et ses musiciens devront avoir réglé le problème d'ici le début des répétitions. Sinon, je devrai monter un orchestre de pigistes», affirme le directeur musical de l'Opéra de Québec, Guy Bélanger.

tes. C'est ce qu'a révélé au SOLEIL, cette semaine, le directeur artistique et musical de l'Opéra de Québec, M. Guy Bélanger.

Le problème, fort complexe par ailleurs, se résume à peu près à ceci. Les quelque 70 musiciens de l'Orchestre symphonique de Québec sont comme les trois personnes de la Trinité: indivisibles. On ne peut en engager 40 pour un concert en formation réduite (comme c'est le cas dans la plupart des oeuvres de Mozart) sans payer les 30 autres qui ne jouent pas. C'est la convention collective qui le dit: interdiction de fragmenter l'orchestre.

Or pour la production des *Noces de Figaro*, l'Opéra de Québec n'a besoin que de 45 musiciens de l'OSQ et ne veut rien savoir d'en payer un de plus. Selon Guy Bélanger, il en coûterait \$45,000 à l'Opéra pour engager un orchestre de 45 musiciens (répétitions et représentations). L'obligation de payer la totalité des membres de l'orchestre symphonique porterait la dépense à \$70,000. «Il n'en est pas question», Budget oblige!

L'Orchestre symphonique se verrait donc théoriquement dans l'obligation de payer, pendant deux semaines, 30 de ses musiciens à ne rien faire. Ce qu'exige la convention collective, mais ce que ne lui permet pas son budget.

M. Bélanger affirme en avoir prévenu le conseil d'administration de l'OSQ de même que l'Association des musiciens de Québec (le syndicat qui représente les musiciens de l'orchestre) depuis le mois de janvier. «Même si nous avons eu quelques échanges verbaux depuis, je n'ai reçu aucune réponse officielle ni d'un organisme ni de l'autre», ajoute-t-il.

Les répétitions pour les *Noces de Figaro* commencent dans un mois. «L'OSQ et ses musiciens devront avoir réglé le problème d'ici là. Sinon, je devrai monter un or-

chestre de pigistes.» Ces pigistes, le directeur de l'Opéra de Québec dit pouvoir les recruter à Québec ou à Montréal et même à New York, s'il le faut.

La version de l'OSQ

A l'Orchestre symphonique de Québec, le ton se veut nettement moins alarmiste. S'il reconnaît que le problème existe, le président de l'OSQ, M. Guy Boulanger, se dit confiant de le solutionner à temps. «Une chose est certaine, affirme-t-il, l'opéra va se jouer avec l'Orchestre symphonique de Québec. Ça, c'est clair! Le jour où l'OSQ ne jouera pas à l'Opéra de Québec, c'est qu'il y a eu un éclatement... et ça, personne n'en veut.

«Pour le moment, le dossier est entre les mains du président de l'Opéra de Québec, M. Paul-A. Audet, et



La Soleil, Yvon Mongrain
Le président de l'OSQ, M. Guy Boulanger, se dit confiant de solutionner le problème à temps. «L'opéra va se jouer avec l'Orchestre symphonique de Québec», affirme-t-il.

ra pas à l'Opéra de Québec, c'est qu'il y a eu un éclatement... et ça, personne n'en veut.

«Pour le moment, le dossier est entre les mains du président de l'Opéra de Québec, M. Paul-A. Audet, et

de moi-même. Nous sommes convenus de régler le problème... et nous voulons vraiment le régler.» Il a été impossible de recueillir les commentaires de M. Audet, parti à la pêche pendant quelques jours.

M. Boulanger a révélé que son homologue de l'Opéra de Québec et lui-même avaient déjà esquissé «quelques avenues de solution». Il s'est toutefois montré fort discret à ce propos.

La fragmentation de l'OSQ

Des enjeux à la fois syndicaux, économiques et politiques

Le problème de la fragmentation de l'orchestre (réduction ponctuelle des effectifs), auquel se heurte aujourd'hui l'OSQ, est pour le moins épineux. Il relève à la fois d'enjeux syndicaux, économiques et politiques.

D'abord, les musiciens de l'OSQ sont en train de négocier une nouvelle convention collective avec leur employeur. La dernière est venue à échéance le 31 mai. Bien qu'il ait fait l'objet de discussions d'une négociation à l'autre, c'est la première fois que le thème de la fragmentation de l'orchestre est posé aussi concrètement. La production des *Noces de Figaro* pour la fin d'octobre a, en quelque sorte, servi de déclencheur.

Le directeur des opérations à l'orchestre symphonique, M. François Magnan, refuse de dire que l'acceptation par les musiciens d'une clause de fragmentation de l'orchestre constitue une condition de règlement pour les dirigeants de l'OSQ. Il reconnaît cependant que pour la partie patronale, «il s'agit là d'un point majeur de la négociation».

Quant à la partie syndicale, elle affirme se vouloir conciliante, mais elle se montre réticente à mettre en jeu les acquis de sécurité d'emploi de ses membres.

Serge Laflamme, membre du comité des musiciens, se demande s'il

serait équitable de créer deux catégories de musiciens dans l'orchestre: ceux qui sont assurés de travailler 35 semaines par année (c'est actuellement le minimum qu'on garantit à tous les musiciens réguliers de l'OSQ) et ceux qui seraient condamnés à travailler moins longtemps, puisqu'on les aurait exclus à l'occasion de concerts qui demandent un orchestre réduit (comme pour les *Noces de Figaro*, par exemple).

«Est-ce que les pompiers sont payés en fonction du nombre d'incendies qu'ils éteignent? Pour les musiciens, c'est pareil, affirme M. Laflamme. En dehors des concerts, on continue de s'exercer, on continue d'avoir nos obligations familiales. Même à la maison, les musiciens continuent de travailler pour l'orchestre.» Bref, ce que veulent les musiciens, c'est une saison égale pour tout le monde... qu'on fasse ou pas appel à leurs services.

Mais pour le moment, les négociations ne sont pas rendues bien loin entre les musiciens et l'OSQ. Depuis avril, l'employeur et le syndicat ne se sont rencontrés que deux fois. De part et d'autre, en dépit de la complexité du problème qui se pose, on se dit toutefois optimiste d'en arriver à une entente dans un climat de cordialité.

Les sous et la politique

Après seulement deux rencon-

tres entre les parties (la prochaine doit avoir lieu à la fin d'août ou au début de septembre), il serait donc surprenant qu'on s'entende, à la table de négociations, sur une réduction ponctuelle des effectifs de l'orchestre d'ici au début des répétitions des *Noces de Figaro*, à la mi-septembre.

Selon le directeur artistique et musical de l'Opéra de Québec, Guy Bélanger, il reste peu d'avenues possibles aux autorités de l'OSQ. La première, ce serait que l'Orchestre symphonique de Québec paie, à même son budget, les salaires des 30 musiciens qui ne seront pas appelés à jouer pendant les deux semaines de répétition et de production des *Noces de Figaro*.

Cette approche semble peu souriante au président de l'OSQ, Guy Boulanger, qui ne veut à aucun prix terminer l'année financière avec un déficit. «Nous visons un budget équilibré.»

Reste la solution politique. Il faudrait alors, selon l'hypothèse du directeur artistique de l'Opéra de Québec, que le ministre des Affaires culturelles accepte d'accorder des subventions supplémentaires à l'OSQ ou à l'Opéra pour payer 30 musiciens de l'orchestre symphonique à ne rien faire pendant deux semaines, comme le réclame la convention collective. C'est en effet le MAC qui subventionne la quasi-totalité du budget de l'Opéra de Québec, et celui de l'OSQ dans une proportion de 25 pour 100.

Reste à savoir si la ministre Lise Bacon acceptera de créer un tel précédent, au moment même où la fragmentation de l'orchestre constitue l'enjeu principal des négociations entre l'OSQ et ses musiciens.

AUBAINES EATON CANADA

TISSUS D'AUTOMNE

LA COULEUR EST AU RENDEZ-VOUS!

C'est bientôt l'automne qui s'annonce! La nature va se parer de ses plus riches coloris. Venez voir nos tissus, du crêpe de Chine aux tricots unis, ils sont actuellement à bons prix chez Eaton. Parez-vous magnifiquement et soyez aussi en harmonie avec l'automne.

Eaton, Galeries de la Capitale seulement.

Imprimés et textures

Crêpe de Chine imprimé en polyester lavable. Confectionnez-en blouses, robes ou ensembles 2 pièces. Motif abstrait ou motif cachemire fin. Mélange de teintes d'automne sur fond noir. Lé de 115 cm.

6⁹⁷
le mètre

30% DE RABAIS!

Crêpe de Chine. Polyester lavable. Couleurs comme bleu roi, vert émeraude, turquoise, pourpre, kaki, rouge, marine, blanc ton ivoire ou noir. Lé de 115 cm. Prix courant Eaton 10,00.

6⁹⁷
le mètre

Jacquard d'animaux stylisés. Polyester lavable. Superbe pour chemisiers ou robes. Couleurs: bleu roi, pourpre, kaki, marine, taupe, gris ou ton ivoire. Lé de 115 cm.

7⁹⁷
le mètre

Imprimés challis. Rayonne. Nettoyage à sec seulement. Convient pour robes, blouses ou jupes. Au choix: plusieurs motifs floraux ou rayures dans un choix de teintes d'automne: bleu roi et pourpre, kaki et rouge vin, fuchsia et bleu roi, toutes sur fond noir. Lé de 115 cm.

8⁹⁷
le mètre

Extra spécial!

Obtenez 50% de rabais sur le prix courant étiqueté des patrons Vogue, Butterick, McCall's et Simplicity. Choix incomplet de patrons dans certains de nos magasins.

Pour confectionner des vêtements sport décontractés.

Velours côtelé moyen. Coton et polyester lavable. Pour vestes, pantalons ou jupes. Teintes d'automne: bleu roi, rouge, marine, pourpre, noir ou taupe. Lé de 115 cm.

5⁹⁷
le mètre

Tissu brodé pour chemises. Polyester et coton lavable. Très apprécié pour blouses de femmes ou chemises d'enfants. Offert avec rayures teintes sur fil ou carreaux en nuances prédominantes de bleu roi, rouge ou vert. Lé de 115 cm.

6⁹⁷
le mètre

Tricots

22% DE RABAIS!

Jacquard pour robes! Polyester lavable! Fait de jolies robes, pulls ou jupes. Bleu roi, bleu sarcelle, vert jade, magenta, pourpre, ton ivoire ou noir. Lé de 150 cm. Prix courant Eaton 18,00.

13⁹⁷
le mètre

Tricots jacquard. Acrylique et polyester. Pour coordonnés tout-aller, jupes, pulls ou pantalons. Au choix: 2 motifs abstraits ou fond gris chiné avec détails pourpre, prune, vert jade, rouge, brun ou noir. Lé de 150 cm.

14⁹⁷
le mètre

Tissu coordonné de ton uni. Acrylique et polyester. Couleurs coordonnées avec le jacquard décrit plus haut. Au choix: pourpre, prune, vert jade, rouge ou noir, toutes jumelées en gris chiné. Lé de 150 cm.

14⁹⁷
le mètre

27% DE RABAIS!

Crêpe georgette de laine. Il vous reste encore quelques jours pour profiter de cette vente, annoncée dans l'encart-compte de juillet. Au choix: une vaste sélection de teintes d'automne. Prix courant Eaton 22,00.

15⁹⁷
le mètre

Toutes les largeurs sont approximatives.



Thetford-Mines L'usine Apalache rouvre ses portes après 12 semaines de grève

THETFORD-MINES... Paralysée par une grève des 49 employés syndiqués (CSD) depuis le 2 juin dernier, l'usine de Thetford-Mines de fabricant de roulottes et de caravanes motorisées Apalache rouvrira ses portes lundi. Le conflit aura duré 12 semaines.

par Fortunat MARCOUX

Déjà acceptée par l'employeur, l'hypothèse de règlement soumise en début de semaine par les conciliateurs Jean Des Trois Maisons et Jean-Paul Ratelle a été ratifiée par 79 pour 100 des travailleurs lors d'une réunion tenue mercredi soir.

D'une durée de trois ans, le nouveau contrat de travail prévoit des augmentations annuelles de salaires de 5,6, 4,5 et 4,5 pour 100 rétroactives au 1er avril dernier, et le maintien de l'ancienneté globale. Au moment du débrayage, l'employeur voulait appliquer une ancienneté départementale.

Selon le président du syndicat, M. Clément Côté, le conflit aurait pu être écourté. Selon lui, le contenu de la nouvelle convention ressemble étrangement à l'entente de principe qui avait été acceptée par les deux parties, le 23 juin dernier. Il a accusé l'employeur d'être revenu sur sa parole.

Heureux du règlement du conflit, un porte-parole de l'entreprise a déclaré, hier soir, que le retour graduel des employés au travail s'effectuerait à compter de lundi.

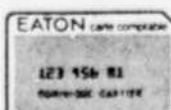
Rappelons que la grève a été déclenchée un mois à peine après que le contrôle de la compagnie Industries Apalache Ltée eut été cédé à des intérêts ontariens.

Le syndicat voulait un contrat de deux ans prévoyant des hausses annuelles de salaires de 12 pour 100. Le salaire payé dans cette PME variait entre \$6,87 et \$8,98 l'heure.

Nouvelle saison VOTRE IMAGE

Achats en
personne
seulement

Profitez du Service d'achats à domicile Eaton. Vous voulez changer l'allure de vos tentures? Composez le numéro du service d'achats à domicile Eaton! Un représentant qualifié ira vous voir, sans frais ni obligations de votre part, pour vous montrer des centaines d'échantillons. Nous ferons pour vous du travail de qualité!



Crédit accepté avec la carte Eaton



Les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

LE MONDE DES FONCTIONNAIRES

Après 22 ans de service...

Le MLCP vire un employé devenu handicapé

Un fonctionnaire cadre du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), à l'emploi du gouvernement du Québec depuis 22 ans, a été congédié, ce printemps, parce qu'il était devenu handicapé à la suite d'un accident de travail.



par
Vincent
CLICHÉ

La Commission de la fonction publique, qui a entendu la plainte de cet employé, le 30 juillet, vient de rendre sa décision et rejette l'appel logé à cause d'une question de délai, le fonctionnaire ayant déposé sa contestation de congédiement devant la commission 30 jours trop tard.

Le commissaire Harold Hutchison déplore cependant le traitement fait à cet employé de 22 ans de service et considère que son congédiement paraît peu conforme à l'esprit du « Plan d'embauche du gouvernement pour les personnes handicapées ».

Les faits

Cet employé, M. Yvan Valiquette, était assistant chef de district du MLCP, à Harricana Ouest, en Abitibi. Il avait été victime d'un accident de travail, il y a quatre ans. Le 27 avril, il recevait une lettre de son directeur régional, Pierre Boisvenu, lui signifiant son congédiement.

Après discussion, écrit M. Boisvenu, il a été entendu que nous procéderions à votre révocation à titre d'employé permanent vu votre impossibilité à fournir votre prestation de travail à l'intérieur d'un emploi à notre ministère. Cette décision sera effective à compter du 13 mai 1987. Afin de faciliter (sic) votre réinsertion dans un autre travail, notre direction régionale vous offre un poste saisonnier à titre de préposé à l'accueil récréatif au poste de Taschereau, pour le parc Aiguebelle.

M. Valiquette refusa ce poste saisonnier et, comme prévu dans la lettre du 27 avril, le ministère le congédia. Il ne fit cependant appel devant la Commission de la fonction publique que le 29 juin, soit deux mois plus tard, alors que l'article 33 de la Loi de la fonction publique prévoit que l'appel doit être reçu dans les 30 jours de l'expédition de la décision contestée.

C'est sur cette technicalité que la commission s'est appuyée pour rejeter l'appel.

Une injustice?

Cependant, sur le bien-fondé du congédiement, le commissaire semble moins catégorique.

Hommage aux citoyens de St-Michel

SAINT-MICHEL - Un événement culturel un peu spécial marquera la journée de dimanche à Saint-Michel de Bellechasse.

En effet, à l'occasion du premier anniversaire de l'adhésion de la bibliothèque de l'endroit avec la bibliothèque centrale de prêts, Saint-Michel rendra hommage à ses plus illustres citoyens dans le domaine des arts et de la culture.

Le plus illustre citoyen de Saint-Michel est sans aucun doute le père dominicain Benoît Lacroix. Licencié en théologie et docteur en sciences médiévales, directeur-fondateur du centre d'études des religions populaires de Montréal et membre-fondateur du centre d'interprétation des nouvelles religions et de la Fondation Mireille-Lancôt, le père Lacroix prononcera une conférence à compter de 16 heures. Professeur à l'Université de Montréal, le père Lacroix est décoré de l'Ordre du Canada, de la Société royale du Canada et fut le lauréat du Prix du Québec en 1982.

Dans le domaine de la musique, le violoniste Edwin Bélanger donnera un récital accompagné au piano par son épouse Madeleine Létourneau. M. Bélanger a mérité le prix d'Europe, en 1933, et fut chef de l'Orchestre symphonique de Québec de 1942 à 1950 tout en cumulant la fonction de commandant de la fanfare du Royal 22^e régiment de 1937 à 1962. Il a obtenu un doctorat de l'Université du Québec en 1985.

Deux jeunes révélations locales, Wilson Juneau et Marianne Trudel, participeront aussi à la fête. Juneau est cet élève de 18 ans au cégep Lévis-Lauzon qui a composé et interprété la musique du film *Cri*, un document audio-visuel sur le suicide. Quant à Marianne Trudel, la jeune pianiste de neuf ans s'est classée septième à la finale canadienne des concours de musique du Canada.

L'artiste-peintre Raynald Leclerc ainsi que cinq finissantes d'un cours de peinture exposeront leurs oeuvres.

Il rappelle que si l'expertise médicale stipulait qu'à la suite de son accident de travail, M. Valiquette présentait des limitations fonctionnelles le rendant incapable d'accomplir ses tâches habituelles, elle reconnaît cependant à l'appelant la capacité physique d'accomplir un travail de bureau.

Par ailleurs, un autre témoin

provenant de M. Richard Michaud, conseiller en réadaptation à la CSST, confirme que M. Valiquette était en incapacité totale temporaire en réadaptation.

C'est pourquoi, le commissaire déplore le traitement offert par le MLCP à cet employé de 22 ans de service et considère le congédiement assorti d'une offre d'emploi

saisonnier comme étant peu conforme à l'esprit du « Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées ».

En effet, ce plan prévoit que le gouvernement du Québec privilégiera les mesures suivantes pour assurer la réinsertion professionnelle et le maintien en emploi des employés handicapés ou de ceux qui

le deviendraient en cours de carrière:

- informer l'employé handicapé et incapable d'exercer ses fonctions habituelles de ses droits; selon les besoins, nommer l'employé dans un nouvel emploi adapté à sa situation;
- instaurer, à cet effet, un programme individuel de réintégration au travail;

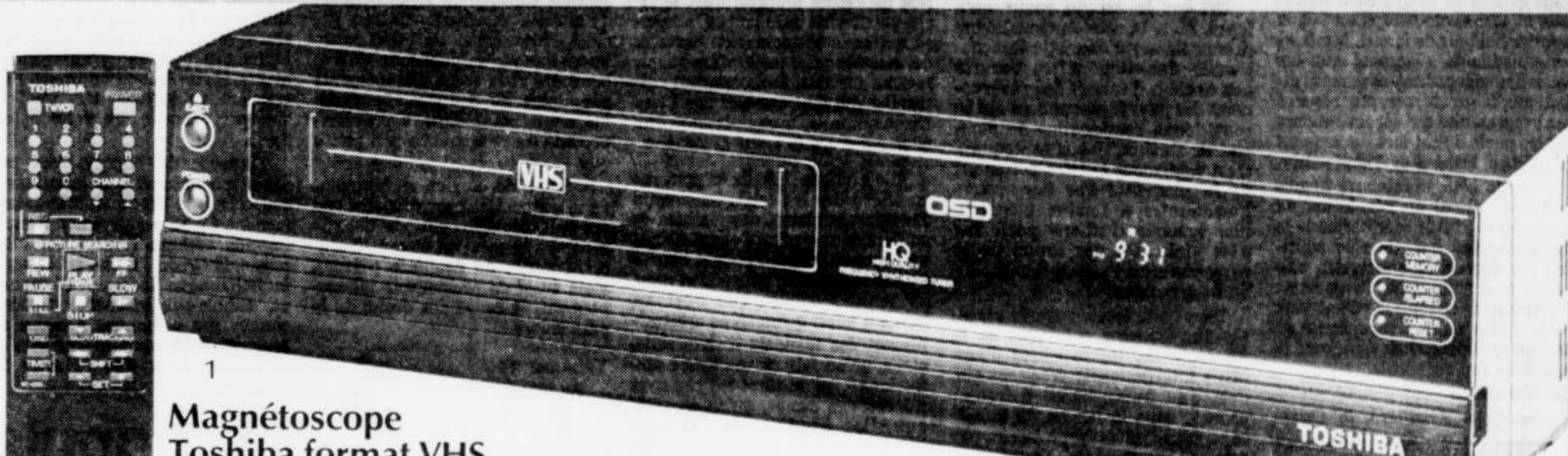
• consulter et travailler en collaboration avec les ressources institutionnelles spécialisées en vue d'obtenir leur assistance dans l'établissement d'un diagnostic et des solutions à apporter.

De toute évidence, ces prescriptions gouvernementales n'ont pas été suivies par le MLCP dans le cas de M. Yvan Valiquette.

Vous désirez un nouvel appareil télé ou vidéo? Voici pour vous, les achats de la saison!

Super-achat EATON-TOSHIBA

Appréciez les caractéristiques. Profitez des bons prix.



1
Magnétoscope
Toshiba format VHS
facile à opérer!

Prix super-achat Eaton

499⁹⁹ ch.

1. Voici un appareil dont les caractéristiques de pointe sauront vous plaire! Avec affichage de 4 couleurs sur l'écran. Possibilité d'enregistrer 4 émissions sur une période de 14 jours.

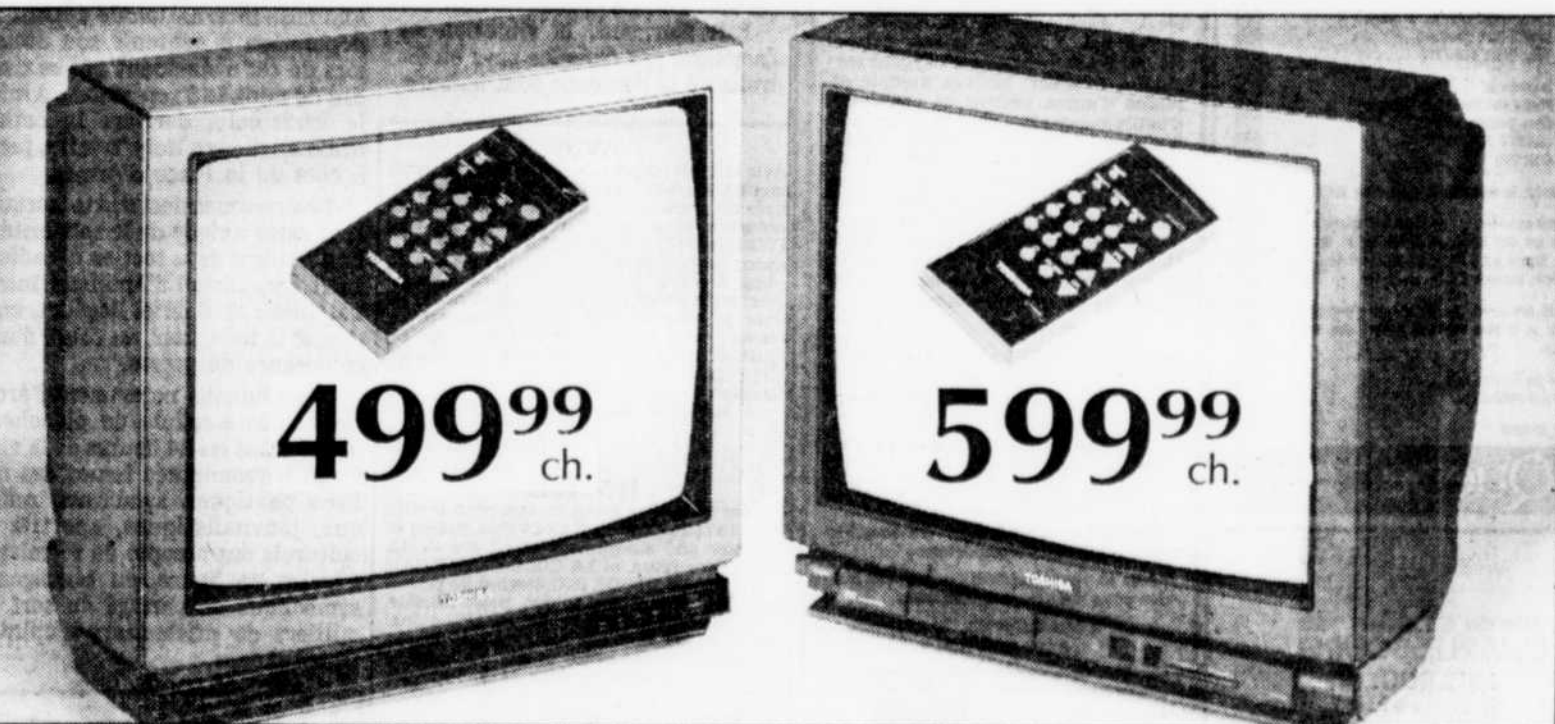


2
Vidécassette vierge
de Sony

2. T120 (VHS) ou L750 (Beta)
Paquet de 3 pour 19⁹⁹
3. T120 (première catégorie-VHS)
ou L750 (Beta)
Paquet de 3 pour 22⁹⁹

- Télécommande sans fil de 31 touches
- Syntonisation à accès direct, ce qui vous permet de syntoniser sans délais vos postes préférés
- Fonctionnement automatique pour: mise en marche, lecture et rebobinage.

Vous n'avez qu'à insérer la cassette! • Façon simple d'enregistrer à une touche. • Superbe qualité de l'image avec commande pour la netteté et la précision des couleurs. • Cadence-ralent-super-ralenti-repérage. **Modèle V1200.**



499⁹⁹ ch.

599⁹⁹ ch.

Télécouleurs "Blackstripe" de Toshiba

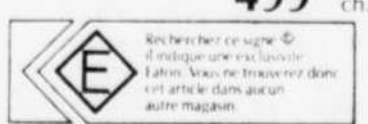
Fiez-vous à la performance "Blackstripe", elle est synonyme de fiabilité et de haut rendement.

- Avec télécommande sans fil
- Retour au poste précédent
- Témoin DEL pour le poste
- Réglage automatique de la couleur
- Minuterie automatique 90 minutes à interrupteur auto
- Commande pour netteté des images
- Tube image foncé assorti au pourtour.

4. Télécouleur 20 po avec télécommande à 19 touches, syntonisation 100 postes, prêt pour le câble. **Modèle CT950.**

Prix super-achat Eaton

499⁹⁹ ch.



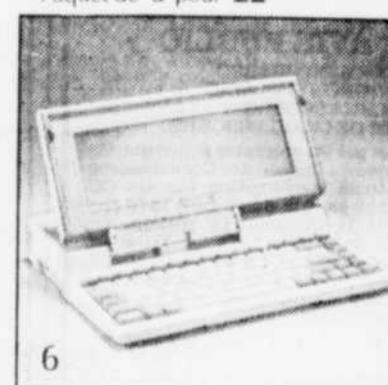
5. Télécouleur 21 po avec écran plat "FST" pour un meilleur angle de vision, donc moins de distorsion. Télécommande sans fil à accès direct et à 20 touches. Syntonisation 127 postes, prêt pour le câble. Commutateur télé-vidéo. Entrées pour appareils audio-vidéo. **Modèle CX2050.**

Prix super-achat Eaton

599⁹⁹ ch.

Pour un achat en toute confiance

Renseignez-vous au sujet de la garantie 50 mois de Toshiba.



Première chez Eaton! Un ordinateur Toshiba à mini-format et à maxi-puissance!

6. L'ordinateur T1000, compatible au modèle PC de IBM se place aisément sur les genoux et se transporte partout où vous allez!

- 512K
- Processeur 80C88 à 16 bits
- Unité de disques 3.5 po de 720K
- Écran "Supertwist" DCL
- Ports parallèle et en série
- Microplaque d'horloge
- Poids total: 6.4 lb
- MS-DOS 2.4 en mémoire morte
- Point d'accès pour unité de disques externe
- Pile rechargeable comprise (durée d'environ 4 heures)
- Adaptateur pour rechargeur c.a.

Prix super-achat Eaton

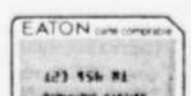
1495⁰⁰ ch.

(IBM est une marque déposée de International Business Machines)

Nouvelle saison AVOTRE IMAGE



COIFFURE 7
VOUS OFFRE SANS
RENDEZ-VOUS
PRIX AVANTAGEUX
PRODUITS DE QUALITÉ
ET SERVICE PROFESSIONNEL
Eaton Place Sainte-Foy
653-9331, poste 258



Credit accepté avec la carte Eaton



Les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

GALERIES CHAGNON
833-7744

PLACE STE-FOY
653-9331

GALERIES DE LA CAPITALE
627-5811

Entre les pays de la francophonie

Ottawa aspire à des relations dynamiques

♦ Ottawa attend du Sommet de Québec une nouvelle dynamique dans les relations entre les pays de la francophonie.

textes de Lise LACHANCE

Voilà ce qu'a affirmé, hier, la ministre des Relations extérieures du Canada, Mme Monique Landry, alors qu'elle participait en compagnie du ministre québécois des Relations internationales, M. Gil Rémillard, et du ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, M. Jean-Pierre Ouellet, au lancement des trois événements spéciaux entourant le Sommet. Parmi ceux-ci: la seule activité ouverte à la population durant le grand rendez-vous des pays francophones, soit le Carrefour: le Canada français dans la francophonie, qui se déroulera du 31 août au 6 septembre, au Manège militaire.

Selon la ministre Landry, en effet, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a besoin de nouveaux partenaires au sein de la francophonie. «Le Canada ne peut attendre que d'autres pays prennent l'initiative. Notre monde dépend de plus en plus des fraternités que nous pouvons développer», a-t-elle dit.

Mme Landry a soutenu qu'Ottawa privilégie toujours l'aide multilatérale mais qu'il se pliera au principe adopté à la rencontre ministérielle de Bujumbura, au Burundi, le mois dernier.

Rappelons que, devant l'inquiétude qui s'est emparée de Paris lorsque le Canada a annoncé qu'il doublait ses versements à l'Agence francophone de coopération culturelle et technique (ce qui en fait le premier bailleur de fonds), la ministre canadienne a accepté que les nouvelles sommes soient versées directement sur le compte réservé aux programmes qui seront retenus par les chefs d'État lors du Sommet de Québec, les 2, 3 et 4 septembre.

De son côté, le ministre Rémillard s'est réjoui de l'évolution de l'Agence, ce «futur secrétariat de la francophonie» dont le rôle politique est devenu administratif. «Le Sommet est maintenant l'organisme politique décisionnel. C'est aux chefs d'État de la francophonie de décider en dernier lieu», a ajouté le représentant québécois.

Le Carrefour

Selon M. Rémillard, le Carre-



four: le Canada français dans la francophonie, dont la tenue a été annoncée hier, vise à promouvoir les compétences du Canada français sur la scène internationale. Et cela dans les cinq réseaux d'activités identifiés lors du Sommet de Paris en 1986, à savoir la culture et la communication, l'énergie, l'agriculture, les industries de la langue, l'information scientifique, le développement technologique.

Seule activité ouverte au public à l'occasion des assises de septembre, le Carrefour gravite autour de

trois grands axes: exposition, information et animation.

Afin d'intéresser à la fois les membres des délégations étrangères, les clientèles spécialisées et la population, le salon a également inscrit à sa programmation cinq journées consacrées aux thèmes du Sommet de Québec.

Le volet exposition mettra en vedette 21 entreprises du Canada français, toutes reconnues pour leur savoir-faire à l'extérieur du pays. Par exemple Hydro-Québec, Lavalin, SNC, Cascades, Gaz Métropolitain, Spar, Bell Canada, Radio-Canada, Radio-Québec. Ce «rendez-vous avec l'excellence», comme l'a qualifié le ministre Rémillard, constitue une occasion unique pour les Québécois et visiteurs de se familiariser avec la haute technologie d'ici. Nul doute qu'il générera des contrats lucratifs à l'étranger.

Outre le Carrefour, deux autres événements spéciaux entoureront la tenue du Sommet de Québec. Il s'agit de la production de la vidéo-cassette *Franc-parler... quand les mots nous font voyager*, dont le lancement a eu lieu hier, et de la publication d'un document didactique intitulé *Voyage en francophonie*.



Ottawa, Québec et Moncton ont uni leurs voix, hier, pour annoncer les trois événements spéciaux s'inscrivant dans le cadre du Sommet de Québec, dont la seule activité ouverte à la population, le Carrefour: le Canada français dans la francophonie. Nous apercevons, sur notre photo, les représentants de ces trois gouvernements. De gauche à droite: M. Jean-Pierre Ouellet, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, M. Gil Rémillard, ministre des Relations internationales du Québec, et Mme Monique Landry, ministre des Relations extérieures du Canada.

Amnistie internationale lance un appel à la solidarité aux chefs d'État francophones

«Amnistiez!»

Tel est le cri du cœur qu'a lancé, hier, la section canadienne (francophone) d'Amnistie internationale dans une lettre ouverte aux 40 chefs d'État et de gouvernement des pays francophones qui se sont donné rendez-vous au Sommet de Québec, début septembre. C'est également le titre percutant de la plaquette que l'organisme humanitaire a rendue publique, hier également, et qui porte sur «les violations des droits de la personne dans l'espace francophone international».

Dans cette lettre ouverte adressée aux hommes politiques de la francophonie, les membres d'Amnistie internationale précisent que c'est «de francophones à francophones, dans la langue de Voltaire», qu'ils s'adressent à eux et, par delà ces gouvernants, à tous leurs commettants.

«En sus de nos héritages culturels nationaux propres, c'est le riche patrimoine de la langue française qui nous est donné en partage. Or, malgré toutes les légitimes aspirations sociales, économiques, culturelles qui font associer nos États francophones, nous demeurons néanmoins gênés», dit la missive.

Elle explique: «Nous ne pouvons en effet taire les échos lancinants des cris, des pleurs, des plaintes de milliers de nos sœurs et frères qui souffrent en français pour la liberté d'opinion. Nous ne pouvons et nous ne voulons oublier que c'est en français aussi qu'on signe arbitrairement des mandats d'arrêt fallacieux, qu'on fait rédiger des «confessions», qu'on tient les registres d'écrou des camps, qu'on «rééduque» les «induits en erreur», qu'on commande au bourreau d'activer la trappe de la potence ou au peloton d'ouvrir le feu.»

Devant ce constat accablant, au nom de la dignité intrinsèque de

toute personne, les membres de la section canadienne (francophone) d'Amnistie internationale ont décidé d'intervenir, tant par cette lettre que par la publication d'une brochure et la tenue d'événements parallèles au Sommet. Leur démarche, tiennent-ils à préciser, procède d'une approche non politique.

«Elle n'est en rien un jugement de valeur sur les pays concernés ou sur leur idéologie politique. (...) Elle répond à la vocation d'Amnistie internationale de défendre partout, mais aussi de promouvoir inlassablement, la cause des droits de la personne.»

Tableau noir

La plaquette brosse un tableau noir de la situation des droits de la personne dans une trentaine de pays francophones.

Elle dénonce tour à tour l'existence de plusieurs centaines de prisonniers d'opinion, l'arrestation et la détention sans jugement de prisonniers politiques, les procédures judiciaires non conformes aux normes internationales, les conditions d'incarcération constituant une violation flagrante des droits, les tortures, les châtiments et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, l'application de la peine de mort, les «disparitions», les exécutions extra-judiciaires et certaines procédures d'expulsion, d'extradition ou de refoulement.

Fait alarmant, la situation ne s'améliore pas dans les pays où les droits de la personne sont bafoués.

AVIS

Avis est, par les présentes, donné conformément à l'article 1571d du code civil, qu'un acte de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de LA CIE D'ENTRETIEN D'EDIFICES SIM DE INC. ayant sa principale place d'affaires à 605, place Auclair, Ville Vanier à Québec en faveur de la Banque Nationale du Canada, en date du 18 juin 1985, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 28 juin 1985 sous le numéro 1152791.

Québec, le 18 août 1987

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1510, 18e Rue
Québec (Québec)
G1J 1Z5

NOTICE

Notice is hereby given in accordance with Art. 1571d of the Civil Code that a deed of transfer and assignment of all the debts, present or future, of LA CIE D'ENTRETIEN D'EDIFICES SIM DE INC. having its principal place of business at 605, place Auclair, Ville Vanier, in Quebec in favour of National Bank of Canada dated June 18th, 1985 was registered in the office of the registration division of Quebec on June 28th, 1985 under number 1152791.

Québec, le 18 août 1987

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1510, 18e Rue
Québec (Québec)
G1J 1Z5



AVIS PUBLIC
(No: 1941-1-3157)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné: 1e— QUE lors d'une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Charlesbourg, tenue le 20 juillet 1987, ce Conseil a adopté le projet de règlement concernant une modification au règlement # 87-1941 concernant le plan d'urbanisme.

2e— QUE l'assemblée publique de consultation concernant ledit projet de règlement a été tenue le 17 août 1987, et que suite à cette assemblée, le Conseil municipal de la Ville de Charlesbourg a adopté le règlement # 87-1941 ayant pour but d'abroger le plan inventaire et la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial joints en annexe au plan d'urbanisme, constituant le bâti patrimonial à être protégé par réglementation, pour les remplacer par une nouvelle liste inventaire réduite de ces bâtiments.

3e— QU'il peut être pris connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, aux heures normales de bureau.

4e— QUE le règlement # 87-1941 entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication.

Charlesbourg, ce 21 août 1987

ROSALIE GODBOUT, o.m.a.

Greffier de la Ville



Appel d'offres

Projet: 2289 ENVELOPPES À FENÊTRE
La Régie des rentes du Québec demande des soumissions pour l'impression de 15 000 000 enveloppes à fenêtre.

Les fournisseurs qui désirent présenter des offres sont invités à se procurer la formule de soumission en s'adressant à la Division de l'approvisionnement et du formulaire de la Régie à:

2525, boul. Laurier, 4^e étage
SANTÉ-FOY (Québec)
Tél.: (418) 643-7110

ou par la poste à:
Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
QUÉBEC (Québec)
G1K 7S9

Date limite: le mercredi 9 septembre 1987
Ne seront considérées que les soumissions présentées par des fabricants d'enveloppes ou la formule fournie par la Régie et retournées dans les enveloppes prévues à cette fin.

La Régie des rentes du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Chef du Service des ressources matérielles,
Marcel Bédard

Québec



AVIS PUBLIC
(No: 1934-2-3165)

AVIS DE DÉPÔT DE L'ANNEXE DE LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1e— QUE l'annexe de la liste électorale en vigueur est maintenant déposée au bureau du soussigné, pour les locataires résidant dans la Ville de Charlesbourg et faisant l'objet d'un amendement au règlement # 87-1900 régissant le zonage.

2e— QUE le règlement # 87-1934 modifie le plan et le règlement # 87-1900 concernant le zonage, plus spécialement:

— en distrayant du secteur de zone RC-29 situé du côté nord-est de l'intersection des rues de l'Eglise et Chabot une partie des lots 45, 45-1, 45-6, et 48-43-2 du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg pour former un nouveau secteur de zone CBA-32, la partie de territoire ainsi concernée de même que le nouveau secteur de zone CBA-32 apparaissant plus en détails aux plans partiels de zonage et de cadastre joints au présent règlement;

— en changeant la numérotation de la partie résiduaire du secteur de zone RC-29 en celle de RC-37;

3e— QUE toute personne, société commerciale ou association qui est locataire d'un immeuble dans les zones ou secteurs de zones précitées, a droit d'être inscrit sur l'annexe à la liste électorale lors de la révision relative à ce droit.

4e— Prenez avis que les demandes en inscription ou en radiation doivent être faites par écrit et transmises au bureau de la municipalité dans les cinq (5) jours de la publication du présent avis.

5e— Prenez également avis que la séance du bureau de révision de l'annexe de la liste électorale aura lieu à l'hôtel de ville, 75-75, boulevard Henri-Bourassa, le 9 septembre 1987.

Charlesbourg, ce 21 août 1987.

ROSALIE GODBOUT, o.m.a.

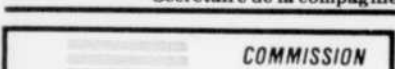
Greffier de la Ville

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PHENIXZ, AVIS que la compagnie AMYOT, BLOUIN & FAYE INC. demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.

SIGNÉ à Sainte-Foy, ce trente-et-unième jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-sept (1987).

C. Amyot
Secrétaire de la compagnie



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
7260, boulevard Cloutier, Charlesbourg
G1J 3E8 (418) 628-3130

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE
DE CHARLESBOURG
COMTE DE CHARLESBOURG

Avis est par les présentes donné que les membres du Conseil des Commissions ont adopté la résolution numéro CC 7904-337 en date du 10 avril 1979 par laquelle la Commission scolaire de Charlesbourg cède à la Ville de Charlesbourg les lots 279-3-86, 288-6 et 289-6 du cadastre de Charlesbourg pour fins d'aménagement d'un parc récréatif.

Pour de plus amples informations, les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétaire général de la Commission scolaire de Charlesbourg durant les heures de bureau.

Donné à Charlesbourg ce dix-huitième jour du mois d'août 1987.

MARIUS LEVESQUE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



AVIS PUBLIC
(No: 1951-1-3172)

AUX ÉLECTEURS MUNICIPAUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLE IMPOSABLE INSCRIT LE 17 AOÛT 1987, AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR DANS LA VILLE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné: 1e— QUE lors d'une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Charlesbourg, tenue le 17 août 1987, ce Conseil a adopté le règlement # 87-1951 concernant la construction d'un centre communautaire ainsi que l'emprunt au montant de 477 000,00\$ pour en payer le coût.

2e— QUE les électeurs propriétaires ci-dessus visés, et, s'il s'agit de personnes physiques qui étaient majeures et citoyens canadiens à la date du 17 août 1987, sont habiles à voter sur ce règlement et à demander par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, qu'il fasse l'objet d'un scrutin secret.

3e— QU'à cette fin, un registre permettant l'enregistrement des personnes habiles à voter sera accessible au bureau du Greffier à l'hôtel de ville, 75-75, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, de 9 h à 19 h, sans interruption, les 1er et 2 septembre 1987.

4e— QUE le nombre requis de demandes d'enregistrement pour que le règlement # 87-1951 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500, et qu'à défaut de ce nombre, ledit règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5e— QUE toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau du Greffier, aux heures normales de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

6e— QUE le soussigné fera lecture du certificat requis par la Loi, donnant le résultat du registre, le 12 juin 1987 à 19h10, dans la salle du Conseil municipal.

Charlesbourg, ce 21 août 1987

ROSALIE GODBOUT, o.m.a.

Greffier de la Ville

Une toile juridique

Heureusement, divers instruments internationaux et régionaux (traités, conventions) voient le jour et tissent graduellement «une toile juridique de plus en plus étanche» pour protéger davantage les droits fondamentaux de la personne.

De nombreux pays francophones viennent d'adhérer à la Convention internationale contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, entrée en vigueur en juin. Et, depuis octobre 1986, plusieurs États francophones d'Afrique reconnaissent la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Il y a donc place pour l'espoir.

La population invitée à participer à une vigile en faveur des prisonniers d'opinion

Une «vigile de solidarité» en faveur des prisonniers d'opinion francophones aura lieu à Québec durant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones. Amnistie internationale appelle la population à soutenir son action lors de cet événement qui se tiendra de midi, le 3 septembre, à midi le lendemain, derrière la cathédrale anglicane Holy Trinity, juste à côté de la Place d'Armes.

Diverses manifestations marqueront cette «vigile de la solidarité». Le président de la section canadienne (francophone) d'Amnistie internationale, M. Gabriel Régallet, en a dressé la liste, hier, au cours d'une conférence de presse.

Mentionnons notamment l'érection d'une «cellule de planches» où, pendant les 24 heures de la vigile, 24 personnalités issues des milieux politiques, syndicaux, religieux, journalistiques, sportifs et culturels ont accepté de se relayer d'heure en heure, en témoignage symbolique de partage du sort de milliers de prisonniers d'opinion francophones.

Les visiteurs seront invités à signer des cartes postales et des lettres d'appel en faveur de la dizaine de prisonniers d'opinion francophones spécifiquement adoptés par des groupes canadiens.

Ces 24 heures seront marquées par une nuit de la parole. Poètes et chanteurs s'y produiront. Leurs noms seront dévoilés prochainement.

Les pays où Amnistie dénonce des violations aux droits de la personne seront répartis au sein de six quarts, selon un équilibre géographique et politique, et feront l'objet de mini-dossiers dont la tenue sera transmise à l'assistance.

Lors du début de la vigile, à midi le 3 septembre, l'ancien prisonnier d'opinion du Bénin (maintenant étudiant à l'université Laval), M. Roger Urbain, allumera une bougie. Au même moment, les sections françaises d'Amnistie à Ottawa, Paris, Berne, Bruxelles, Luxembourg, Tunis, Dakar, Abidjan et Port-Louis feront de même, en un geste de fraternité.



POUR MIEUX CONSOMMER...

LE SOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30

Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

AVIS PUBLIC

COMMISSION SCOLAIRE DE LA JEUNE LORETTE

COMTE CHAUVEAU

Avis aux contribuables pour examen du rôle de perception

Avis public est, par la présente, donné à tous les propriétaires de biens-fonds des municipalités sous la juridiction de la Commission scolaire de la Jeune Lorette, que le rôle de perception des taxes scolaires fixé par les commissaires d'écoles, est déposé au siège social de la Commission scolaire, ou il peut être examiné par les intéressés à compter de cet avis.

Tout contribuable intéressé peut porter plainte par écrit au sujet de ce rôle qui sera pris en considération et homologué avec ou sans amendement à la session spéciale des commissaires qui aura lieu le 14 septembre 1987 au siège social, 184, rue Racine, Loretteville à 19 h 45.

A compter de ce jour, le rôle de perception sera en vigueur et tout contribuable est tenu de payer le montant de ses taxes sans avis ultérieur dans les vingt jours qui suivront l'homologation du rôle de perception.

Loretteville, le 21 août 1987

JEAN-MARIE PEPIN

Directeur général

Colère du député Jean Garon

La GRC est en train de saboter le Sommet

♦(PC) - « M. Bourassa, qui a confié le Québec à l'occupation de l'armée en 1970, est en train de confier l'occupation du Parlement à la GRC en 1987, » a soutenu hier le député de Lévis Jean Garon.

par Bernard RACINE

Au cours d'une interview téléphonique donnée depuis Montréal, M. Garon a dit comprendre que la GRC ait un mot à dire dans la sécurité du Parlement. Mais il n'admet pas que les députés doivent se faire accréditer et photographier par la GRC pour entrer au Parlement.

« Pensez-vous que les députés ont voté une motion acceptant de se faire accréditer par la GRC pour en-



trer au Parlement. C'est ridicule à sa face même. »

On savait qu'il y aurait de la

sécurité, mais personne n'a pensé que ça irait au point que les députés devront se faire accréditer par la Gendarmerie royale pour entrer au parlement, a déclaré M. Garon.

« Si les gens avaient compris ça, il n'y aurait pas grand-monde qui aurait dit oui. »

M. Garon s'est plaint du fait que les députés apprennent par bribes tout ce qui touche au Sommet des pays francophones.

« On apprend tout ça par bribes et on n'apprend jamais le portrait complet. »

Si ce qu'on entend dire est vrai, a ajouté M. Garon, la GRC est en train de saboter le Sommet de la francophonie. D'ailleurs, la GRC a

toujours été un organisme anti-francophone.

M. Garon a rappelé qu'on avait appris récemment devant la commission sur les langues officielles, qui siégeait à Ottawa, que la GRC était l'organisme fédéral qui voulait le moins se franciser, qui faisait le moins d'efforts pour engager du personnel francophone.

« Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'ils sont en train de transformer l'Assemblée nationale en assemblée coloniale. Je n'ai pas l'intention de laisser les agents de la GRC qui se promènent dans le Parlement avoir accès à mon bureau comme ils veulent, scellés ou pas scellés. Ma confiance en eux est trop limitée. »

« Le rôle politique qu'a joué la GRC dans le passé n'est pas pour moi un gage suffisant pour l'avenir. »

Affirmant qu'il considérait humiliant et méprisant pour un député de l'Assemblée nationale d'avoir à demander à la GRC la permission d'entrer à l'Assemblée nationale, M. Garon s'est demandé si les députés étaient considérés comme des risques de sécurité par la GRC.

Dans la motion adoptée par l'Assemblée nationale en avril et qui acceptait de céder l'Hôtel du Parlement pour la tenue du Sommet francophone, il n'était aucunement question de céder les bureaux des députés, a souligné M. Garon.

« S'ils voulaient prendre nos bureaux, ils auraient dû le dire au point de départ. Tout le monde a assumé qu'il s'agissait de prêter les salles de commission, le Salon Rouge et le Salon Bleu. »

M. Garon a raconté qu'au début il avait poliment refusé de prêter son bureau parce qu'il possédait trop de documents et que ça entraînerait une trop grande perte de temps.

« Mais à mesure que j'en apprend, je ne veux plus rien savoir de ça. La GRC, je regrette, je n'ai pas de permission à lui demander en tant que député de Lévis. Mon seul mandat appartient à mes électeurs qui me l'ont donné. »

« Et comme député je n'ai pas à demander à la GRC la permission d'entrer au Parlement. Et je ne pense pas être, comme député, un risque pour le Parlement. »

Les députés, a affirmé M. Garon, ne sont pas très heureux de la place que prend la GRC dans la tenue du Sommet, un Sommet francophone.



M. Jean Garon

« La GRC n'a jamais semblé une grande amie de la francophonie. Et les problèmes de sécurité qu'on a eus au Québec sont venus plus d'Ottawa que d'ailleurs. »

L'Assemblée nationale deviendra territoire fédéral

La Gendarmerie royale canadienne est maître de la sécurité, selon Rémillard

♦(PC) — Le ministre Gil Rémillard trouve tout à fait normal que la GRC empêche une journaliste d'interroger un porte-parole de la Sûreté du Québec au sujet des préparatifs du Sommet de Québec.

par Suzanne DANSEREAU

Une journaliste travaillant pour l'équipe de télévision de Radio-Canada, Mme Andrée Brassard, avait planifié une entrevue avec un porte-parole de la Sû. Le sujet abordé devait être le rôle de la Sûreté du Québec dans le cadre des mesures de sécurité relatives au Sommet. On devait également aborder la question de la sécurité à l'Assemblée nationale, lieu qui, pour les trois jours du Sommet, deviendra territoire fédéral.

A une demi-heure de l'heure fixée, la GRC a refusé d'autoriser l'entrevue, disant qu'il s'agit d'une question de sécurité et qu'aucune information ne peut être dévoilée.

« C'est tout à fait normal que la GRC prenne ce genre de décision,

puisque c'est elle qui est le maître d'œuvre de la sécurité », a commenté hier le ministre des Relations internationales et des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard.

Information refusée

La GRC a également refusé à la journaliste le droit de filmer à l'intérieur du Secrétariat conjoint du Sommet, logé à l'édifice « J » du gouvernement du Québec.

Puis, elle s'est fait refuser le droit d'interroger les responsables des divers volets du sommet: santé, sécurité, protocole, accréditations, etc.

Il semble en effet que, depuis deux jours, une directive ait été donnée interdisant à ces gens de divulguer aux journalistes toute information relative au Sommet. Tous les journalistes se font maintenant envoyer au responsable officiel de l'information, M. Jean Baillargeon, ou au secrétaire, M. Guy Simard.

Conseil de presse

Le secrétaire du Conseil de presse du Québec, M. André Beau-

det, a pour déploré la situation. « Je souhaite que les autorités du Sommet fassent preuve d'une plus grande ouverture vis-à-vis de la presse », a-t-il indiqué hier à la Presse Canadienne.

« Souvent, dans ce genre d'événement, on invoque la question de sécurité comme prétexte pour ne pas parler du tout », a-t-il expliqué.

M. Beaudet a indiqué qu'il était au courant que les organisateurs du Sommet sont « plutôt muets ».

« Je suis sûr qu'une plus grande partie des informations pourrait être divulguée sans que la sécurité ne soit menacée », ajoute-t-il.

Garon

Par ailleurs, l'information vou-

lant que le bureau du député Jean Garon serve de lieu de prière lors du Sommet n'a pas été infirmée hier.

A l'occasion d'une conférence de presse, hier à Québec, sur l'exposition « Carrefour », le secrétaire du Sommet, M. Guy Simard, a indiqué qu'il était « possible » qu'on ait demandé à M. Garon d'utiliser son bureau comme lieu de prière pour les délégués musulmans du Sommet.

« Plusieurs délégués sont musulmans et doivent aller prier cinq fois par jour et il est possible que le Sommet ait choisi le bureau de M. Garon pour cet usage », a-t-il indiqué, ajoutant qu'il lui était impossible de confirmer la nouvelle. »

Le Vietnam sera présent à Québec

♦ HANOI (AFP) — Le Vietnam sera représenté au Sommet des pays francophones qui aura lieu à Québec du 2 au 4 septembre, a annoncé, hier, le porte-parole du ministère vietnamien des Affaires étrangères.

M. Nguyen Huu Tho, vice-prési-

dent du Conseil d'État, y conduira une délégation de haut niveau, a précisé le porte-parole.

Au Vietnam, le français est, avec le russe et l'anglais, la principale langue étrangère enseignée dans les écoles des grandes villes. »

Offre de \$2.6 millions seulement pour réparer l'école de Penetanguishene

♦ BARRIE, Ont. (PC) — Le ministre de l'Éducation de l'Ontario a offert une subvention de \$2.6 millions pour rénover et améliorer l'école secondaire francophone de Penetanguishene, en Ontario.

Mais le président du Conseil de l'éducation en langue française, M. Basile Dorion, estime que ce montant est insuffisant. Selon lui, il faudrait au moins \$4 millions pour restaurer l'édifice.

M. Dorion a prévenu les commissaires du conseil scolaire de Simcoe qu'ils risquent de se voir intenter une poursuite pour outrage au tribunal par les parents, s'ils ne prennent pas les mesures nécessaires.

Les commissaires ont remis au 2 septembre l'examen de la subvention et de la demande de fonds supplémentaires de M. Dorion. »

POUR MIEUX CONSOMMER...

Les pages "Consommation" du Mercredi. Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux équilibré et une meilleure protection du consommateur.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

ACHETONS OR
Landry-Jacot

MAIL CENTRE-VILLE



Au nom du président d'honneur de la campagne Loto-Pompier '86, M. Jean Pelletier, maire de la ville de Québec et au nom de l'ensemble des pompiers, policiers-pompiers et pompiers-volontaires de l'est du Québec, messieurs André Pelletier, président du syndicat des pompiers professionnels de Québec et M. Jean-Paul Morency, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, ont remis au docteur Alphonse Roy, directeur médical du Centre des grands brûlés de l'hôpital du Saint-Sacrement, un chèque de 186 073 \$ qui représente la contribution totale de Loto-Pompier pour l'année 86-87.

À l'arrière-plan, on retrouve de gauche à droite, le docteur Eric Poulin, président de la Fondation de l'hôpital du Saint-Sacrement, M. Gaétan Boily, chef des opérations au service de protection des incendies Québec, le docteur François Auger, directeur du laboratoire de culture cutanée de l'hôpital du Saint-Sacrement et M. Daniel Cauchon, directeur général de la Fondation de l'hôpital du Saint-Sacrement.

beaux-CADEAUX ET CADEAUX

DES IMMEUBLES ROUSSIN LTÉE

Les Immeubles Roussin Ltée offre à toute personne qui deviendra locataire d'un de ses logements entre le 15 mai et le 24 septembre 1987 la chance de gagner un des baux-cadeaux et beaux cadeaux suivants

2 baux-cadeaux d'un an
soit un an additionnel de loyer gratuit à compter du tirage au sort qui se fera le 25 septembre 1987.

3 baux-cadeaux de 6 mois
soit 6 mois additionnels de loyer gratuit à compter du tirage au sort qui se fera le 25 septembre 1987.

5 beaux cadeaux déménagement
soit le remboursement complet de votre facture de déménagement, à l'intérieur de la région 03. Tirage au sort le 25 septembre 1987. Jusqu'à concurrence de \$300.

90 beaux cadeaux de 50\$ d'épicerie
au Metro-Richelieu des Galeries Duplessis. Tirage au sort de 5 bons de 50\$ chaque vendredi, pendant 18 semaines, à partir du 5 juin, 1987.

10 beaux cadeaux d'abonnement au câble,
soit le remboursement d'un abonnement de 6 mois au câble. Tirage au sort le 25 septembre 1987.

4 baux-cadeaux de 3 mois
soit 3 mois de loyer gratuit. Tirages au sort les 26 juin, 31 juillet, 28 août et 25 septembre 1987.

Les règlements détaillés du concours sont disponibles, sans obligation, aux bureaux des Immeubles Roussin 3500, rue Maricourt app.1, Sainte-Foy (418) 651-9443.

Emménagez dans un logement des Immeubles Roussin Ltée entre le 15 mai et le 24 septembre. Ils sont situés là où vous aimeriez habiter.

1- 3500 MARICOURT Tél.: 651-9443
2- PLACE BONNE ENTENTE Tél.: 651-7977
3- PLACE DES COMPAGNONS Tél.: 659-4127
4- DOMAINE DES COMPAGNONS Tél.: 658-2037
5- TERRASSE MC CARTNEY Tél.: 653-3958

Votre chance est là, ne restez pas ailleurs!

LES IMMEUBLES ROUSSIN Ltée

...Les bonnes relations font partie de ce que nous entretenons

De retour au journalisme télévisé après une absence de 25 ans Lévesque n'a pas eu trop de peine à reprendre le rythme du métier

♦ MONTRÉAL (PC) - Rarement un journaliste aura-t-il été si bien couvert. De retour dans ce métier, René Lévesque créait, hier, l'événement en donnant une conférence de presse à Télé-Métropole.

par Pierre ROBERGE

Il était question de ce qui le ramène au journalisme après une absence de plus de 25 ans, soit deux émissions spéciales à l'occasion du Sommet de la francophonie, le 31 août et le 6 septembre.

M. Lévesque a confié qu'il n'avait pas eu trop de peine à reprendre le rythme du journalisme: « Je me suis discipliné, je ne suis plus en retard. »

Selon Charles Rollet, un responsable de l'information à TM qui

était avec lui pour tourner cet été en France, M. Lévesque « était toujours en avance aux rendez-vous. Et il tenait à tout faire lui-même; dans les rues de Paris pour interroger les gens, il ne voulait pas de rabatteur ».

L'ancien chef péquiste raconte aussi que l'enregistrement d'une interview de personnalité a commencé par « Excellence, c'est une très bonne question ». Le célèbre intervieweur ne put qu'enchaîner « Wooo, on recommence ».

Dans la rue à Paris, une dame qui le reconnaît l'aborde d'un « Mais vous paraissez tellement mieux que la dernière fois », en référence à ses apparitions publiques d'homme politique.

La tête d'affiche de *Point de mire*, dans les années 50, à Radio-

Canada, a aussi confié qu'il n'aurait peut-être pas dit ouvertement, l'an dernier, son insatisfaction de l'information à la télévision « si j'avais su que j'y reviendrais si vite ».

L'électronique mène

Une chose en tout cas qu'il déplore toujours: « La nouvelle est rendue tellement envahie par l'électronique, ça va au-delà de l'aspect humain, ça détruit le contenu. C'est maintenant le sujet au service de la technique, au lieu de l'inverse ».

Premier ministre, il détestait les mêlées à la façon de la colline parlementaire d'Ottawa où s'agglutinent caméras, projecteurs et magnétophones; il les déteste toujours autant.

Dans une réponse en anglais, M. Lévesque a dit qu'il fallait donner

plus d'attention « aux choses en arrière-plan. On a beaucoup parlé des immigrants tamouls et sikhs, mais a-t-on vu à quelque part l'histoire de ces gens? Le pourquoi de leur exil? »

À la station montréalaise CKAC, où il causera chaque jour, en semaine, à 17h, M. Lévesque se dit prêt à traiter de n'importe quel sujet d'actualité « à l'exclusion de ce qui est purement partisan ».

Devoir de réserve

Pourra-t-il critiquer son successeur libéral, Robert Bourassa? lui demande-t-on. M. Lévesque ne l'exclut pas « si c'est sur le fond, si ça fait les manchettes. Mais je m'imposerai aussi un devoir de réserve ».

Il est aussi question que René Lévesque soit engagé à Radio-Qué-

bec, en janvier, pour une émission d'affaires internationales. Mais il n'a rien dit de précis quant à ses intentions. En journalisme, a-t-il découvert, « c'est presque pire qu'en politique. Les potins, les rumeurs... »

M. Lévesque constate, lui aussi, une lassitude de la population pour la chose politique et ses têtes habituelles. « On le sent au fédéral surtout, il y a (dans le public) un côté « N'importe quoi mais pas les mêmes. »

La Francophonie en question (titre retenu) est sans doute la plus ambitieuse production de Télé-Métropole en information; 20 jours de tournage en Europe et un budget que le vice-président Gilles Deschênes situe « dans les six chiffres ». ●



L'ex-premier ministre René Lévesque a confié qu'il n'aurait peut-être pas dit ouvertement, l'an dernier, son insatisfaction de l'information à la télévision « si j'avais su que j'y reviendrais si vite ».

OUI!

LE SAMEDI 22 AOÛT

VENTE D'UN JOUR!

39 ARTICLES À MOITIÉ-PRIX*

*AINSI QUE DES PRIMES SÉLECTIONNÉES POUR "UN JOUR" SEULEMENT
TOUS LES ARTICLES SERONT SPÉCIALEMENT IDENTIFIÉS "VENTE D'UN JOUR"

VÊTEMENTS POUR LA FAMILLE, ARTICLES MÉNAGERS, ET BEAUCOUP PLUS!

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. à mer. de 9 h 30 à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.
• Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959.

la **Baie**